



PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 23 mai 2013, à 20h00
à la Salle de Spectacles**

8^{ème} séance – 2012 / 2013

Séance du jeudi 23 mai 2013

Présidence de Mme Nicole Divorne, Présidente

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à notre secrétaire suppléante ainsi qu'aux représentants de la presse et à toutes les personnes qui, dans la salle ou derrière leur écran, nous font l'honneur de suivre nos débats.

Conformément à l'article 65 du règlement de notre Conseil, je vous informe que 68 conseillers communaux ont signé la liste de présence. Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Sont excusé(e)s: Mmes Simone Szenyan-Reymond, Irina Krier, Florence Widmer et ainsi que MM. Raymond Gauthier, Christophe Kocher, Pascal Montemari, Frédéric Georges et Byron Allauca

Sont absent(e)s: Mme Solmaz-Rosa Korkmaz ainsi que MM. Hasan Dinç et Naïm Lokaj

Je déclare ouverte cette huitième séance du Conseil communal de Renens pour l'année 2012-2013.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assurée que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers et de la bonne réception par courrier séparé du rapport du préavis N° 34-2013 Mme la Présidente annonce qu'elle a reçu:

- Une interpellation du groupe Les Verts sur la ligne 7 du réseau des tl
- Un dépôt de postulat par Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang sur la création d'un espace culturel.

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 15 de l'ordre de jour.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La discussion n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation du Conseil communal.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 avril 2013
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité

- Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Daniel Rohrbach sur le cheminement et les délais au sein des différents services communaux, cantonaux, ainsi que le nombre de "passages" à la Municipalité pour obtenir un permis de construire
- 6. Communications éventuelles de la Commission des finances
- 7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
- 8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
- 9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
- 10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
- 11. Election du Bureau du Conseil pour l'année 2013-2014
 - a) du Président
 - b) du 1^{er} vice-président
 - c) du 2^{ème} vice-président
 - d) de deux scrutateurs
 - e) de deux scrutateurs suppléants
- 12. **Rapport du préavis N° 33-2013** – Introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets à Renens – Taxe au sac et taxe de base – Subvention visant à compenser partiellement le coût de la vie – Règlement communal sur la gestion des déchets – Règlement sur la subvention visant à compenser partiellement le coût de la vie.
M. Roland Divorne, Président-rapporteur
- 13. **Rapport du préavis N° 34-2013** – Adoption du plan de quartier P40 "Gare Sud"
CUAT
- 14. Dépôts de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 36-2013 – Communication sur les grands chantiers – "Renens en mouvement"
Présidence: Les Verts
 - Préavis N° 37-2013 – Demande de crédit pour les aménagements de la ligne tl 25 rue du Léman – avenue du Censuy, rue du Simplon, réaménagements routiers
Présidence: PLR
- 15. Motions, postulats, interpellations
 - Développement de la motion de Mmes Line Rouyet, Patricia Zurcher et M. Vincent Keller intitulée "Pour un Centre-Ville du XXIème siècle : moderne et piétonnier".
 - Développement de la motion de M. Didier Divorne intitulée "Pour une aide au logement pour 1564 personnes".
- 16. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 avril 2013

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 18 avril 2013.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Je voulais juste m'exprimer sur le procès-verbal. N'ayant pas été présente lors de la séance, quand j'ai relu le PV, il y a des choses qui m'ont semblé un petit peu ambiguë concernant le préavis du Conseil communal. Il me semble qu'il y a des choses qui ne sont pas tout-à-fait exactes à la compréhension et par exemple aujourd'hui lorsque nous devons signer les feuilles, si on lit les conclusions ce n'est pas tout-à-fait clair. Est-ce que quelqu'un peut donner une explication ou est-ce que tout le monde a compris? Suis-je la seule à ne pas avoir compris ces conclusions? Merci.

Réponse de Mme la Présidente

Si j'ai bien compris, vous intervenez par rapport à la signature de la liste de présences.

Lors du dernier Conseil, la Commission chargée d'étudier le préavis du Bureau a déposé un amendement qui se trouve être l'amendement N° 2. Cet amendement N° 2 qui est en page N° 28 du procès-verbal consiste à biffer dans les conclusions du préavis le paragraphe relatif à la modification de l'art 65 -Absences, Sanctions- "remplacement de l'appel par la signature d'une liste de présence". Cet amendement, je l'ai mis au vote et comme vous le voyez en-dessous, il a été refusé. Donc, lorsque les conclusions du préavis du Bureau ont été votées, c'était avec le maintien de la liste de présences et c'est ce qui a été accepté lors de la votation et de l'acceptation du préavis du Bureau. C'est pour cela que, ce soir, nous signons une liste de présence. J'espère avoir ainsi répondu à votre question.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Donc, l'amendement N° 2, vous l'avez fait voter et il a été refusé. Ensuite vous avez fait voter les conclusions avec un amendement qui avait été refusé?

Réponse de Mme la Présidente

Pas du tout. Les conclusions ont été votées sans cet amendement étant donné qu'il consistait à biffer dans les conclusions du préavis le paragraphe qui consistait à modifier l'appel nominal par une liste de présences. Donc, l'appel nominal a été supprimé puisque l'amendement a été refusé.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Alors je pense que c'est là où il y a eu un petit peu des bugs: J'ai réécouté aussi votre Conseil communal et effectivement beaucoup de personnes n'ont pas compris ce qu'ils votaient. Ma fois, je pense que nous pourrions avancer avec ce règlement un peu customisé et puis vous

verrez bien. Enfin voilà, je ne trouvais pas très claire la manière de procéder et le vote qui a été fait.

Mme la Présidente

Juste pour dire quelque chose. M. Nicolas Freymond a fait un rapport concernant cette commission. Dans ce rapport figure les amendements clairement notifiés. Moi quand j'ai fait voter j'ai appelé les amendements tels que numérotés dans le rapport, donc c'est pour cela qu'il me semblait que c'était clair.

La discussion n'étant plus demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité moins deux abstentions que le procès-verbal est accepté.

Mme la Présidente remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

3. Démission

Le Bureau du Conseil a reçu, hier, l'annonce de la démission de notre Conseil de M. Raymond Gauthier, du groupe Les Verts.

Je vous lis la lettre de M. Raymond Gauthier:

*"Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chers collègues,*

Je suis entré au Conseil Communal de Renens en mars 2006, jeune étudiant, nouveau Renanais et novice en politique.

S'en sont suivis 7 ans de débats, de réflexions, de projets et de discussions.

J'ai pris un immense plaisir à tenter de servir cette ville de mon mieux, cherchant toujours plus à proposer qu'à bloquer.

Après ces 7 années, ma vie familiale et professionnelle ne me laisse plus le temps que je souhaiterais consacrer à ce travail passionnant.

C'est ainsi avec plaisir que je cède ma place de conseiller communal à un nouvel arrivant, lui aussi jeune et novice en politique.

Je souhaite remercier chacun des membres de cette assemblée, ainsi que les membres de la Municipalité pour la qualité de leur travail et leur engagement.

Je continuerai à suivre avec intérêt l'évolution de notre Ville et espère qu'elle gardera son caractère humain, social et écologique.

Raymond Gauthier"

Nous remercions M. Raymond Gauthier pour son activité au sein de notre Conseil et lui souhaitons le meilleur pour son avenir.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

4. Communications de la Présidence

❖ Carnet noir

Nous avons appris avec tristesse le décès de M. Pierre Reding, qui était l'époux de Mme Nellie Reding, membre de ce Conseil de 1974 à juillet 1990 et qui en fut Présidente en 1989.

Nous avons également appris avec tristesse le décès de M. Tino Gäumann, papa de Mme Tinetta Maystre, Municipale.

Nous présentons toute notre sympathie aux membres de la famille et aux proches de ces deux personnes disparues. Je vous propose de vous lever afin de respecter une minute de silence.

Je vous remercie.

❖ Festival de Théâtre en herbe

Dans un tout autre registre, je remercie Mme Gisèle Martin pour avoir représenté le bureau du Conseil à l'AG du Festival de Théâtre en Herbe.

❖ Courrier

*J'ai reçu une pétition du Groupe d'Intérêts de Florissant signée par 1849 personnes, dont 1054 habitants de Renens. Cette pétition est transmise ce soir à la commission des pétitions qui sera chargée de l'étudier. Elle a pour titre « **oui à la densification dans les friches industrielles, non à la densification des quartiers existants et déjà denses de Renens.** ». Les signataires demandent donc à la Municipalité de renoncer instamment à toute densification dans les quartiers existants, comme cela est projeté à Florissant qui n'est pas une friche.*

J'ai également reçu une copie d'une lettre envoyée par Mme Anne Valérie Bessat à la Municipalité relative aux zones 30, en particulier à l'Avenue des Baumettes.

❖ Coordination des Villes de Suisse romande

J'ai transmis aux Présidents de groupe une invitation émanant de la Coordination des Villes de Suisse romande à un colloque qui se déroulera le vendredi 24 mai 2013 à 14 heures. Le thème de la conférence est "Politique sociale et marginalité".

❖ Jetons de présence

En ce qui concerne les jetons de présence, je vous informe que le dernier délai pour la remise des fiches de présences à Mme Charlet est fixé au vendredi 7 juin 2013.

❖ Rediffusion

Une précision concernant les rediffusions de notre Conseil. Ces rediffusions ont lieu en général le vendredi soir à 20h00, le samedi à 14h00 et le dimanche à 17h00.

❖ Séance du Conseil communal du 20 juin 2013

Je vous rends attentif à ce que notre séance du mois de juin débutera à 19h00 et qu'elle sera suivie d'un repas offert par la Municipalité. Vous trouvez à vos places une fiche qui vous permet de vous inscrire à ce repas et vous remercie de la remettre en fin de séance à Mme Charlet.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

● M. Michele Scala, PS

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Je prends la parole par rapport à la pétition qui a été déposée.

Il y a deux ans j'avais posé une question à la Municipalité à propos du quartier de Florissant, notamment des difficultés d'entente avec les habitants du quartier. La Municipalité m'avait répondu à ce moment-là que tout allait bien, que les difficultés allaient être discutées puis résolues et que tout allait rentrer dans l'ordre. Or, je m'aperçois, deux ans plus tard, que ce n'est pas le cas puisqu'une pétition a été déposée.

Alors j'aimerais juste rappeler qu'un projet d'intégration, puisque ce projet de Florissant est né comme un projet d'intégration, est censé renforcer la vie de quartier, la solidarité, la convivialité dans un quartier, améliorer la qualité de vie, le vivre ensemble et apporter, permettez-moi ce mot, l'harmonie et le vivre ensemble, or c'est bien le contraire qui se passe.

J'ai une question à ce propos: Est-ce que la Municipalité peut m'expliquer, expliquer aux conseillers, voire aux habitants du quartier de Florissant, comment nous avons pu passer d'un projet d'intégration en 2009, à un projet de requalification du quartier plus tard, puis se transformer finalement en projet de densification et aboutir à une pétition des habitants du quartier?

Je n'attends pas une réponse tout-de-suite mais je voulais quand même intervenir pour vous faire part de mes sentiments.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Madame la Présidente,

Je voulais intervenir au nom de la Municipalité quant au dépôt de la pétition et mentionner que nous en prenons acte, c'est un nombre important de signatures. Ceci me permettra également de répondre à l'intervention de M. Michele Scala.

Il est vrai que cela fait 4 ans que nous dialoguons avec le Groupe d'Intérêts de Florissant (GIF) et les habitants, avec des représentants des partis également, dans un groupe qui travaille sur le quartier de Florissant.

Nous sommes donc toujours en amont d'un projet, dans une phase de concertation, ce projet de plan de quartier n'a pas été déposé devant le Conseil communal. Nous entendons les réactions et avons déjà modifié un premier projet. Je ne crois pas, M. Scala, que nous vous ayons dit, à l'époque, que tout était résolu !, Mais nous vous avons dit que la démarche était en cours et que nous n'étions pas sur le point, le temps qui a passé le prouve, de déposer un plan de quartier dans cette ambiance-là. Ce projet modifié a été présenté aux habitants du quartier en janvier; il suscite toujours un mécontentement, nous l'entendons. A nouveau c'est un projet en évolution qui aboutira ou pas, mais si ce projet aboutit à un plan de quartier, il sera déposé devant le Conseil communal, qui aura tout loisir de se prononcer, ainsi que la population si souhaité.

Peut-être juste une précision. Il y a eu dès le début, un projet d'intégration ET un projet urbanistique de modification du quartier équivalant effectivement à une densification et à une implantation d'autres bâtiments. Cela a fait partie dès le début de l'ensemble du projet et peut-être, effectivement, que cela a complexifié la donne.

Ceci dit, je pense que, paradoxalement, ce projet a suscité dans le quartier de Florissant un élan de solidarité, beaucoup de discussions, le GIF est né de cela. Il y a eu aussi une fête de quartier dans le quartier de Florissant organisé par la CISE (Commission Intégration Suisses Etrangères) l'an dernier qui a attiré beaucoup de monde.

Ce sont des problèmes politiques et urbanistiques complexes et nous en sommes parfaitement conscients et c'est vrai que nous souhaiterions, mes collègues Mme Tinetta Maystre et M. Jean-Pierre Rouyet qui travaillent conjointement sur ce projet, être invités par la Commission des pétitions, ce qui nous permettra d'une part d'entendre les pétitionnaires et d'autre part d'informer un peu plus largement sur la démarche en cours

- **M. Oumar Niang, PS**

*Madame la Présidente,
Madame la Syndique,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,*

Je partage totalement les propos de mon collègue Michele Scala, concernant la pétition du GIF et je fais ses questions miennes.

Je prends la parole en mon nom et au nom des habitants du quartier.

Je suis heureux que la commission des pétitions reçoive les pétitionnaires de Florissant. J'espère qu'aux sorties de cette rencontre des conclusions vivables et durables seront tirées.

Les habitants de ce quartier se sentent comme les malaimés et les incompris de la Commune. L'opinion générale des habitants est la sensation d'être donné en pâture aux propriétaires et aux promoteurs. Ils se sentent délaissés par les autorités de leur Commune.

Les habitants rappellent que leur position n'a rien à voir avec un refus à la multiplicité sociale ni à la diversité sociale de leur quartier. Leur incompréhension est : pourquoi un quartier qui est déjà dense doit être densifié?

Je vous remercie

- **M. Eugène Roscigno, PS**

J'entends bien la Municipalité qui aimerait participer à la Commission des pétitions, mais je pense que la Commission des pétitions est une Commission du Conseil communal.

Une pétition peut être renvoyée à la Commission pour étude et renvoi à la Municipalité ou elle peut être renvoyée directement par le Conseil à la Municipalité.

Que la Municipalité participe à la Commission des pétitions, je n'en vois pas forcément l'utilité et je pense que c'est bien que le Conseil reçoive les pétitionnaires, puisse les entendre et faire un rapport aux membres du Conseil pour savoir si nous, Conseil, nous sommes d'accord de transmettre cette pétition à la Municipalité ou, sinon, alors nous votons directement le renvoi à la Municipalité.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

C'est une proposition, la Commission des pétitions, par son Président, dispose. Mon collègue, Olivier Golaz, me fait remarquer que, lors d'une précédente pétition, il avait été invité afin d'entendre à nouveau les pétitionnaires et expliquer à la Commission le point de vue de la Municipalité. Ce qui est évident c'est que vous nous renverrez cette pétition, c'est dans notre compétence. Simplement c'est une occasion supplémentaire de débattre, mais à nouveau ce sera de la stricte compétence du Président de la Commission des pétitions.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

5. Communications de la Municipalité

Nous avons reçu les communications écrites N° 8-2012/2013 de la Municipalité ainsi qu'une réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Daniel Rohrbach sur le cheminement et les délais au sein des différents services communaux, cantonaux ainsi que le nombre de passage à la Municipalité pour obtenir un permis de construire.

La Présidente demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,*

Nous n'avons pas d'autres communications officielles que celles que vous avez reçues mais j'aimerais signaler plusieurs documents que vous avez sur vos tables, ce qui me permettra de faire quelques commentaires.

Le plus important, peut-être, que nous avons tenu à vous remettre ce soir, est le document concernant les changements sur le réseau des tl. Je m'aperçois que nous avons eu raison vu qu'il y a une interpellation à ce sujet et qu'apparemment la communication n'a pas été toute simple puisque certains titres journalistiques parlent de la suppression de la ligne 7, ce qui

évidement fait sauter en l'air un certain nombre d'habitants de notre Commune !. Comme cela est bien expliqué dans le journal des tl "Banc public", dont vous avez reçu un exemplaire ce soir, et dans le flyer, il s'agit en fait de la suppression d'un numéro. Ceci dit, ce n'est pas rien, le N° 7 est un numéro historique, mais c'est bien seulement le numéro de la ligne de bus qui va disparaître et non la ligne elle-même puisque cette ligne depuis "Georgette" prendra le nom de la ligne 17.

Cette coupure a d'une part une nécessité par les grands travaux qui vont se faire dans un premier temps à Chailly concernant les bus à haut niveau de service et il est vrai que ces travaux à Chailly auraient gêné les fréquences sur Renens. Alors c'est exact qu'il va y avoir, par ailleurs, une coupure de cette ligne 7 à Saint-François. Les usagers devront changer pour prendre le 17, mais ce 17 remplacera totalement les 7 et 17 actuels, il fera même plus que les remplacer puisque la fréquence sera à 5 minutes aux heures de pointe et qu'un bus sur deux ira jusqu'à Bussigny – Villars-Ste-Croix, les autres feront le tour sur Renens. Cette coupure de réseau n'est pas quelque chose de simple et elle fera de toute façon partie de la suite du tram, puisque la ligne du 7 ne dédoublera pas le tram. Il est vrai que la ligne 7 est un peu une ligne où de nombreux changements dans les deux sens se font entre Chauderon et St-François. Quant à la petite proportion d'usagers qui venaient sur Renens depuis, par exemple, Chailly il est vrai que ceux-ci devront changer. Je tenais à vous donner cette explication à vous ainsi qu'aux Renenais qui nous écoutent.

Deux autres dépliants sont déposés sur vos tables. Le premier concerne les Ateliers de la Ville de Renens dont vous recevrez également le rapport d'activité par la suite. J'attire votre attention sur ce document d'autant plus que ces Ateliers de la Ville de Renens ont fait l'objet d'une reconnaissance au niveau cantonal puisqu'ils sont membres fondateurs du réseau "Innovaud" qui regroupe toutes les pépinières d'entreprises de ce Canton. Le deuxième document est le rapport d'activité de la Commission Intégration Suisses Etrangers réalisé dans le service de mon collègue Jean-Pierre Rouyet qui vous donne un aperçu intéressant de ce qui s'est passé et en particulier de la "Fête des voisins" organisée cette année au quartier de Florissant, quartier de Florissant que nous ne délaissions donc pas!.

Mme la Présidente remercie la Municipalité et ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

- **M. Daniel Rohrbach, PS**

Intervention relative à la réponse municipale à l'interpellation sur le cheminement et les délais au sein des différents services communaux, cantonaux ainsi que le nombre de passage à la Municipalité pour obtenir un permis de construire.

Bonsoir Mesdames, Messieurs,

Je crois que je n'ai pas besoin de vous dire que je suis très déçu de cette réponse.

Personnellement on me répond juste en toute fin de chapitre que cela met entre 3 et 5 mois. Or, en tant que Président de la Coopérative d'Habitation et je rappelle qu'il y a quand même deux conseillers municipaux qui siègent au sein de ce Conseil d'administration, que les deux dernières mises à l'enquête que nous avons fait ont duré entre 5 et 12 mois.

Personnellement je refuse la réponse. Merci

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Hélas, vous refusez la réponse mais nous ne pouvons guère répondre plus, en insistant sur le côté aléatoire. Les dossiers qui ont effectivement de nombreux logements prennent du temps au Canton, il y a des vérifications des loyers en fonction de la LDTR (loi sur les démolitions, transformation et rénovations de maisons d'habitation) qui, typiquement pour ce type de dossier, demandent un peu plus de temps.

Les délais au niveau renanais sont serrés au maximum, on nous le reconnaît d'ailleurs souvent par rapport à d'autres communes, mais pour ce qui est des délais au Canton, à la CAMAC (centrale des autorisations de construire), nous ne pouvons rien faire. La qualité des dossiers joue en général aussi un grand rôle, il faut le reconnaître. Si le dossier n'est pas complet, s'il manque des éléments, cela rallonge les délais mais en principe c'est bien une moyenne que nous avons.

- **M. Daniel Rohrbach, PS**

Je vous entends bien Mme Maystre. Etant en contact assez continu avec l'unité logement qui justement statue sur la problématique des mises à l'enquête, je peux vous dire que ce n'est pas au Canton que cela traîne. Je suis désolé.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Municipalité est close.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

Mme la Présidente invite M. Roland Divorne, Président de la Commission des finances, à faire part des communications de la COFIN.

- **M. Roland Divorne, Président de la Commission des finances**

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues.

Lors de la séance du 21 mai 2013 la COFIN s'est réunie pour finaliser son rapport sur les comptes 2012 de la Commune de Renens.

Le rapport a été transmis à la présidence du Conseil, à la Municipalité et aux présidents de groupes, en date du 22 mai 2013.

La COFIN a en outre traité les préavis suivants qui seront déposés ce soir au Conseil.

PRÉAVIS N° 36-2013 (Présidence: Les Verts)

Communication sur les grands chantiers – "Renens en mouvement"

Financièrement le crédit cadre de ce préavis sera amorti sur cinq ans.

La COFIN demande à la commission du préavis, de se pencher sur la répartition du montant de CHF 200'000.- pour la mise en place d'une communication proactive et complémentaire.

- *Au vote, la Commission accepte les incidences financières de ce préavis, soit ; Avec 4 voix pour et 5 abstentions.*

PRÉAVIS N° 37-2013 (Présidence: PLR)

Demande de crédit pour les aménagements de la ligne tl 25 rue du Léman – avenue du Censuy, rue du Simplon, réaménagements routiers

- *Au vote, la Commission accepte à l'unanimité les incidences financières de ce préavis*

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Commission des finances.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie M. Roland Divorne et clôt la discussion sur les communications de la Commissions des finances.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. Jacques Berthoud, Président de la CUAT, fait signe à Mme la Présidente du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, fait signe à Mme la Présidente du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal

Mme la Présidente demande si un conseiller désire faire part de son rapport.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion.

10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales

Mme la Présidente informe que le Bureau du Conseil n'a reçu aucune annonce de changement dans les Commissions permanentes et intercommunales et ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Merci de prendre note de diverses démissions au sein du PLR.

Mme Florence Widmer et Mme Rosana Joliat démissionnent de la Commission de gestion au 30 juin prochain.

Mme Rosana Joliat a démissionné hier du Conseil intercommunal de la PolOuest. Selon l'art. 41 de notre règlement du Conseil communal, lorsqu'un siège devient vacant, il est acquis au groupe politique auquel est rattaché le membre ou les membres à remplacer. C'est pourquoi je vous annonce que Mme Elodie Joliat sera assermentée au Conseil intercommunal de la PolOuest en septembre prochain.

D'autre part, je vous propose, Madame la Présidente, de vous remettre lors de notre séance du mois de juin les noms des nouveaux membres PLR qui siégeront à la Commission de gestion.

Merci de votre attention.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

11. Election du Bureau du Conseil pour l'année 2013-2014

- a) **du Président**
- b) **du 1^{er} vice-président**
- c) **du 2^{ème} vice-président**
- d) **de deux scrutateurs**
- e) **de deux scrutateurs suppléants**

a) Election du Président

Selon la convention de législature 2011-2016 cette fonction revient au groupe UDC.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,*

M. Gérard Duperrex a été pendant 20 ans au Conseil communal de Château-d'Oex et Président dudit Conseil à deux reprises mais c'est désormais à Renens qu'il s'est fait connaître sous les couleurs de l'UDC.

Chacun a pu donc découvrir, à l'usage si j'ose dire, l'entre-gens et l'implication de M. Gérard Duperrex dans la bonne marche des affaires de la Commune que cela soit au Bureau du Conseil, en Commission de gestion ou dans les nombreuses commissions

de préavis auxquelles il a pris part. M. Gérard Duperrex ne rechigne pas à la tâche, mais surtout son implication traduit sa réelle affection pour Renens.

Je demande donc ce soir, non seulement de respecter la convention de législature mais de le faire avec enthousiasme en portant à la présidence de ce Conseil un citoyen de Renens méritant et intègre qui s'attellera à sa tâche, j'en suis sûr, avec le plus grand talent.

Je vous remercie.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, Mme la Présidente demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Mme la Présidente rappelle que, selon l'art. 11 du règlement du Conseil, le président ainsi que les vice-présidents sont nommés au scrutin individuel secret. Ces trois élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide. Quant aux scrutateurs, ces-derniers sont élus au scrutin de liste, de même que leurs suppléants. En cas d'égalité entre le nombre de candidats et le nombre de sièges à repourvoir, Mme la Présidente proposera de procéder à un vote tacite.

"les chiffres communiqués lors de la séance du Conseil communal tenaient compte de bulletins qui auraient dû être considérés comme nuls. Par souci de régularité, vous trouverez ci-dessous les chiffres corrigés"

Résultat du vote:

Bulletins délivrés	68
Bulletins rentrés	68
Bulletins nuls	3
Majorité absolue	33

M. Gérard Duperrex est élu Président du Conseil communal pour l'année 2013-2014 avec 42 suffrages.
--

Bulletins blancs	17
Voix éparses	M. Oumar Niang - 1 M. Stéphane Montabert - 1 M. Ricardo Gaspar - 1 M. João-Batista Domingos – 1 Mme Sandra Martins - 1

Mme la Présidente félicite M. Gérard Duperrex pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses futures fonctions.

- **M. Gérard Duperrex, UDC**

*Madame la Présidente,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les spectateurs qui nous font l'honneur de suivre notre séance, soit sur le balcon ou derrière l'écran.*

En priorité, je tiens à vous remercier très sincèrement de la confiance que vous venez de m'accorder en me portant à la tête de notre Conseil communal pour débiter le 1^{er} juillet pour cette troisième année de la législature. L'honneur repose sur ma famille et mon parti.

Chers collègues, je souhaite à toutes et tous que je mettrai tout en œuvre pour mériter votre confiance et mener les séances de notre Conseil communal et donnant le meilleur que vous pouvez le faire.

Aujourd'hui je peux vous assurer que je serai un bon Président, si on le veut. Il vous appartiendra d'en juger dans quelques mois mais je vous donne la garantie que je vais m'investir une année durant avec l'impartialité nécessaire et le respect de nos institutions afin d'offrir à notre Ville de Renens un climat de travail propice aux travaux de notre Conseil communal.

Je vous prie de croire que je défendrai toujours celui qui accepte de donner de sa personne en prenant des risques pour servir la collectivité publique qu'il soit de gauche ou de droite.

Madame la Syndique, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègue, je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et à tous plein succès lors de notre troisième année de notre législature qui nous attend. Je vous remercie de votre attention.

b) Election du 1^{er} vice-président

Selon la convention de législature 2011-2016 cette fonction revient au parti socialiste.

- **Mme Victoria Ravaioli, PS**

Madame la Présidente, chers Collègues,

Comme l'année dernière, j'ai le plaisir de vous présenter M. Michele Scala, à la 1^{ère} vice-présidence.

Monsieur Scala est le Président du parti socialiste de Renens depuis 2010. Il fait également partie de la Commission des finances depuis la nouvelle législature. Nouvellement Président de l'AVIVO de Renens, dont je profite ici de le féliciter pour cette nomination. Peut-être fera-t-il danser le 3^{ème} âge au son de la salsa (?).

Michele est aussi enseignant, père de deux enfants majeurs et est actif politiquement depuis une vingtaine d'années. A son actif, il a la présidence du Conseil communal de

Vallorbe en 1998. Il a aussi été vice-président du PSV de 2000 à 2004 au côté de M. Pierre-Yves Maillard. Je ne vous rappelle pas, les talents sportifs de notre candidat qui navigue entre le football et la salsa. Je vous invite donc à voter pour M. Michele Scala pour qu'il devienne le 1^{er} vice-président du Conseil communal de Renens.

Je vous remercie de votre attention.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, Mme la Présidente demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

"les chiffres communiqués lors de la séance du Conseil communal tenaient compte de bulletins qui auraient dû être considérés comme nuls. Par souci de régularité, vous trouverez ci-dessous les chiffres corrigés"

Résultat du vote:

Bulletins délivrés68
Bulletins rentrés67
Bulletins nuls1
Majorité absolue34

M. Michele Scala est élu 1^{er} vice-président du Conseil communal pour l'année 2013-2014 avec 51 suffrages.

Bulletins blancs	10
Voix éparses	Mme Victoria Ravaioli - 3 M. Eugène Roscigno - 1 M. Pascal Golay -1

Mme la Présidente félicite M. Michele Scala pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses futures fonctions.

- **M. Michele Scala, PS**

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

J'aimerais vous remercier de tout mon cœur. Merci

c) Election du 2^{ème} vice-président

Selon la convention de législature 2011-2016 cette fonction revient au groupe PLR.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,*

Pour l'année 2013-2014, le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature de

M. Pascal Golay en tant que 2^{ème} vice-président du Conseil communal de Renens et qui deviendra le 5^{ème} président de la législature 2011-2016.

Informaticien de formation, M. Pascal Golay est marié et papa d'un petit garçon de 9 ans, il siège au sein de notre Conseil depuis 2006, il est actif à la Commission des finances depuis 2009 et fait partie également du Conseil d'établissement.

Cela fait deux ans qu'il préside le Parti Libéral-Radical de la Ville de Renens. C'est une personne très impliquée aussi bien dans la vie politique que dans les sociétés locales. Dès lors, le groupe PLR vous propose vivement de soutenir la candidature de M. Pascal Golay en tant que 2^{ème} vice-Président.

Merci.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, Mme la Présidente demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

"les chiffres communiqués lors de la séance du Conseil communal tenaient compte de bulletins qui auraient dû être considérés comme nuls. Par souci de régularité, vous trouverez ci-dessous les chiffres corrigés"

Résultat du vote:

Bulletins délivrés68
Bulletins rentrés68
Bulletins nuls2
Majorité absolue35

M. Pascal Golay est élu 2^{ème} vice-président du Conseil communal pour l'année 2013-2014 avec 56 suffrages.

Bulletins blancs	8
Voix éparses	Mme Rosana Joliat - 1 M. Alberto Mocchi - 1

Mme la Présidente félicite M. Pascal Golay pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses futures fonctions.

• **M. Pascal Golay, PLR**

*Madame la Présidente,
Chers Collègues,*

Je vous remercie pour la confiance que vous m'apportez. Je me réjouis déjà de découvrir cette fonction et les challenges qui ne manqueront pas d'arriver pour les trois ans à venir, surtout la dernière.

Merci encore et bonne continuation de session.

d) Election de deux scrutateurs

Selon la convention législature cette fonction revient aux groupes Les Verts et Fourmi rouge.

Mme la Présidente informe qu'elle a reçu la candidature de Mme Myriam Coleman pour le groupe Les Verts et la candidature de Mme Verena Berseth pour le groupe Fourmi rouge.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures et que le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, Mme la Présidente propose de procéder à un vote tacite.

Mmes Myriam Coleman et Verena Berseth sont élues scrutatrices du Conseil communal pour l'année 2013-2014

Mme la Présidente félicite les scrutatrices pour leur élection.

e) Election de deux scrutateurs suppléants

Selon la convention législature cette fonction revient aux groupes UDC et Fourmi rouge

Mme la Présidente informe qu'elle a reçu la candidature de Mme Maud Catillaz pour le groupe UDC et la candidature de Mme Ellen-Mary Dreier pour le groupe Fourmi rouge.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures et que le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, Mme la Présidente propose de procéder à un vote tacite.

Mmes Maud Catillaz et Ellen-Mary Dreier sont élues scrutatrices suppléantes du Conseil communal pour l'année 2013-2014

Mme la Présidente remercie et félicite les scrutatrices suppléantes pour leur élection ainsi que toutes les personnes qui ont acceptés de prendre des fonctions au sein du Bureau ou du Bureau élargi et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction.

12. Rapport du Préavis N° 33-2013 - Introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets à Renens – Taxe au sac et taxe de base – Subvention visant à compenser partiellement le coût de la vie – Règlement communal sur la gestion des déchets – Règlement sur la subvention visant à compenser partiellement le coût de la vie.

Mme la Présidente prie M. Roland Divorne, Président de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture du rapport

- **M. Roland Divorne, Président de la Commission**, donne lecture du rapport de la Commission

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis N° 33-2013, s'est réunie le 23 avril 2013 à 19H00, au CTC.

Elle était composée de Mesdames Verena Berseth, Dominique Perret, Victoria Ravaioli-Thibaud et Messieurs Didier Divorne, Alberto Mocchi, Stéphane Montabert, Vito Tartaglia et Roland Divorne, président rapporteur.

La Municipalité était représentée par Mme la Syndique, MM. Jean-François Clément, Jean-Marc Dupuis et le Chef de Service Environnement & Maintenance, Monsieur Alain Peneveyre.

Madame la Syndique nous a retracé l'historique de la saga de la taxe au sac, ceci de la Confédération avec la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE du 1^{er} novembre 1997), et jusqu'à la base légale cantonale sur la gestion des déchets (LGD du 20 février 2008).

Bases légales communales. Le règlement actuel sur la gestion des déchets de la commune de Renens date du 15 septembre 1997. La Municipalité propose au Conseil communal la révision dudit règlement afin de l'adapter à la taxe au sac.

Valorsa est l'organisme de gestion des déchets de 101 communes du périmètre Ouest du Canton de Vaud, dont Renens fait partie et en est le principal actionnaire. Ces 101 communes sont, via Valorsa, propriétaires à 44,13% de l'usine Tridel. Pour information, Renens a produit environ 4'900 tonnes de déchets ménagers en 2012.

Transparence : Il conviendra de fournir aux citoyens, les informations sur le coût engendré par l'élimination des déchets, afin qu'ils soient en mesure de contrôler si le montant des taxes est justifié. La Municipalité informera les habitants par exemple par la voie de « Carrefour Info ».

Pour les modalités des amendes, un règlement-type doit encore être accepté par la Municipalité en collaboration avec toutes les communes du district pour une équité de traitement. La procédure de dénonciation est identique à aujourd'hui: un collaborateur assermenté ouvre le sac suspect, il remplit un formulaire ad hoc qui est signé par le chef de service et envoyé à la commission de police de la PoOuest. Celle-ci statue et s'il y a amende, le service ajoute ces frais administratif.

Incidences financières pour la taxe au sac

Prix des sacs

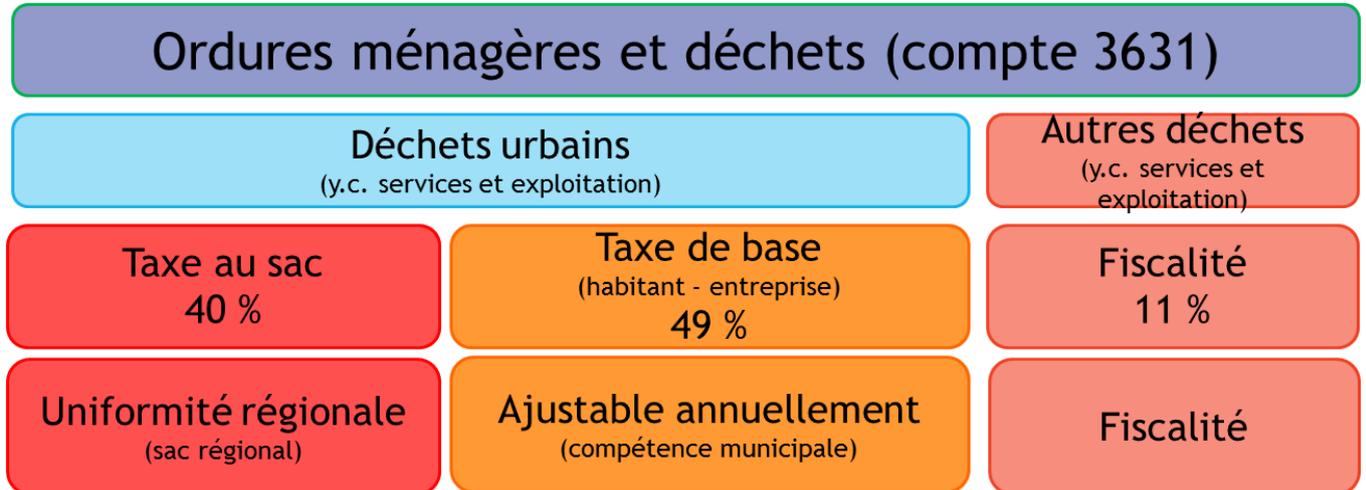
Le sac taxé mis en vente sera décliné en quatre grandeurs conventionnelles, soit :

17 litres	1 rouleau = 10 sacs	CHF 10.00	(CHF 1.00 /pièce)
35 litres	1 rouleau = 10 sacs	CHF 20.00	(CHF 2.00 /pièce)
60 litre	1 rouleau = 10 sacs	CHF 38.00(*)	(CHF 3.80 /pièce)
110 litres	1 rouleau = 5 sacs	CHF 30.00	(CHF 6.00 /pièce)

() le prix de CHF 34.00 est erroné dans le préavis (page 11)*

Tableau de la répartition en pourcentage des coûts

Dès l'introduction de la taxe au sac et de la taxe de base, une nouvelle section (3631) sera créée afin d'y intégrer le coût de l'élimination des déchets et son financement. Le schéma ci-dessous explique l'articulation comptable de cette nouvelle section.



La taxe au sac doit couvrir au moins 40% des frais et le solde doit être financé par la taxe de base.

Ajustement de la taxe de base à 49% et la fiscalité à 11% par rapport au tableau de la page 17 du préavis.

Selon les analyses du service Environnement - Maintenance, le coût des déchets pour la fiscalité peut être financé à hauteur de 11%.

Il faudra compter sur une période de « réglage et d'affinage » de trois à quatre ans pour ajuster la taxe de base.

La Commune informera les habitants par un certain nombre de tous-ménages, d'affichage et de stands d'information

Modèle pour la simulation de la taxe de base pour la 1^{ère} année. (source : CTC)

Simulation de la taxe forfaitaire; calcul pour la 1ère année				Remarques
Pos.				
01	Nombre total d'habitants	unités +	20700	Population de la commune
02	Nombre de jeunes de 0 à 18 ans	unités -	4400	Age d'exonération selon décision municipale
03	Nombre d'habitants soumis à la taxe	unités =	16300	
04	Nombre d'entreprises soumises à la taxe	unités	500	Toutes les entreprises du registre communal
05	Montant de la taxe d'entreprise	Fr.	300.00	Prix moyen selon estimation du service
07	Taxes perçues auprès des entreprises	Fr.	150'000.00	
10	Déchets urbains collectés	tonnes	4900	Déchets ménagers, selon comptes 2011, arrondi
20	Coût annuel de traitement des déchets urbains	Fr. +	1'300'000.00	3630.3526.01 Frais d'élimination des ordures
21	Coût annuel de collecte des déchets urbains	Fr. +	1'050'000.00	3630.3188 Ramassage et transport des ordures et déchets
22	Frais administratifs	Fr. +	311'700.00	2+1 EPT
23	Frais déchèterie	Fr. +	600'000.00	3630.3526.02 Participation aux déchèteries intercommunales
24	Frais divers	Fr. +	109'600.00	3630.3114.01 Achats de matériel + compost
	Conteneurs enterrés	Fr. +	75'000.00	3630.3142 Entretien et mise en place de conteneurs enterrés
25	Recettes diverses	Fr. -	131'300.00	
26	Coût des déchets urbains	Fr. =	3'315'000.00	
30	Estimation de la rétrocession du périmètre	Fr.	1'340'088.75	Variable en fonction du comportement des citoyens
31	Taux de pondération (diminution des déchets)	%	15	Variable de ~ 10% à 30% en fonction du taux de recyclage
32	Diminution due aux sacs transparents pour les couches	Fr.	0.00	
33	Pondération pour non-respect du concept	%	2.5	Variable de 1 à 5%
34	Rétrocession à la tonne	Fr.	330.00	Valeur fournie par le périmètre
40	Coût des déchets urbains	Fr. +	3'315'000.00	100%
41	Déduction de la rétrocession	Fr. -	1'340'088.75	40% ! Moins de 40% causal = non respect de la loi canton
42	Déduction des frais financés par l'impôt	Fr. -	360'000.00	11% CONSIGNES:
43	Montant à financer par un système causal	Fr. =	1'614'911.25	49% A compléter pour la simulation
44	Taxes des entreprises	Fr. -	150'000.00	Variables
45	Solde à financer par la taxe de base	Fr. =	1'464'911.25	Calcul automatique
46	Taxe par habitant (>18 ans]	Fr.	89.87	Valeur fixe non modulable

Tous les prix sont TTC

La Municipalité a opté pour une taxe à l'habitant. Simple au niveau de sa gestion, elle permet une répartition homogène des frais. Afin de ne pas pénaliser les familles, les enfants jusqu'à 18 ans seront exonérés du paiement de la taxe.

Sur la base des éléments comptables connus à ce jour, la taxe a été fixée pour l'année 2013 à CHF 90.- TTC pour l'année complète. Le règlement communal sur la gestion des déchets qui est de la compétence du conseil communal doit prévoir une limite maximale. Le montant maximal proposé est de CHF 120.- TTC par année et par habitant assujetti à la taxe de base.

Pour les habitants de Renens, il sera possible d'utiliser des sacs transparents pour l'élimination des langes. Un montant forfaitaire annuel de CHF 25'000.- TTC, pour une durée de deux ans a été négocié avec la société Valorsa SA.

Subvention communale

La Municipalité propose au Conseil communal d'octroyer une subvention communale au bénéfice des personnes assujetties à la taxe de base à Renens pour le financement de l'élimination des déchets visant à compenser partiellement le coût de la vie. Le montant de cette subvention sera équivalent à la taxe de base TTC qui leur sera facturée.

Les entreprises pourront conclure un contrat directement avec un prestataire de services, dans ce cas, elles ne sont pas assujetties à la taxe de base et ne touchent pas de subvention.

Pour les entreprises affiliées aux collectes communales en porte-à-porte, les conditions sont précisées dans la directive municipale. Elles paient la « taxe spéciale entreprise » qui se situe entre CHF 90.- et CHF 600.-, elles ne bénéficient pas de la subvention.

Conteneurs : Les propriétaires pourront continuer à utiliser les conteneurs actuels (de couleurs différentes par exemple pour les déchets organiques) pour autant qu'ils soient munis d'autocollants adéquats.

Durant une période transitoire de six mois, de juillet à décembre 2013, les habitations de moins de deux logements pourront continuer à déposer leurs déchets verts sur les trottoirs, et durant cette période, la municipalité se chargera d'informer les habitants aux nouvelles directives, et de les inciter à se regrouper.

Directive municipale concernant la taxe de base pour les entreprises.

Pas de commentaire.

Règlement communal visant à l'introduction d'une subvention communale.

Seul le titre du règlement sera adapté.

Règlement communal sur la gestion des déchets

La Commission accepte les quelques corrections mineures qui seront apportées sur le règlement final, ceci sur recommandation de la DGE (courrier du 10 avril 2013).

Les articles 2, 6, 7, 8, 12, 17 et 19 seront mis à jour selon lesdites recommandations.

Amendement : Un commissaire propose l'amendement suivant :

"De remplacer la subvention par une baisse d'impôt de 3.5 points".

➤ Au vote de la commission, l'amendement est refusé par six voix contre une.

Vœu : Un commissaire demande que la Municipalité organise des séances d'informations dans les quartiers.

➤ Au vote de la commission, le vœu est accepté par six voix et une abstention.

Au final, c'est à l'unanimité,

que la commission accepte les conclusions du préavis N° 33-2013. Introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets à Renens – Taxe au sac et taxe de base – Subvention visant à compenser partiellement le coût de la vie – Règlement communal sur la gestion des déchets – Règlement sur la subvention visant à compenser partiellement le coût de la vie.

La Commission remercie la Municipalité et ses collaborateurs pour la qualité et pour le travail fourni par les différents services, pour la rédaction de ce préavis.

La Municipalité propose le 1^{er} juillet 2013, pour l'entrée en vigueur de la taxe au sac.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,*

Voilà, Renens s'apprête à rejoindre les plus de 200 communes vaudoises qui sont passées ces derniers mois au système de la taxe au sac pour l'élimination de leurs déchets.

Il nous a fallu un peu plus de temps que la plupart de nos voisins, mais le résultat a valu le coup d'attendre.

Nous voici en effet en passe d'adopter un règlement communal très bien ficelé, avec des composantes écologiques et sociales qui l'encrent fermement dans le développement durable.

Bien sûr, cela n'est pas allé de soi, et le chemin parcouru a été long et plutôt tumultueux.

C'est vrai que l'idée de payer son sac poubelle deux francs est un vrai changement dans la vie quotidienne et peut, à prime abord, en crisper plus d'un, cela nous pouvons tout-à-fait le comprendre.

Par contre, il est important de souligner qu'il ne s'agit pas là d'une nouvelle manière de remplir les caisses de la Commune, ni d'embêter les citoyens, mais bien de réduire l'impact écologique de nos déchets.

Cela comporte un coût, et personne ne nie que l'incidence sur le budget de certains ménages n'est pas nulle.

Mais cela fonctionne ! Les premiers chiffres communiqués par les communes appliquant la taxe au sac depuis le 1^{er} janvier 2013 sont extrêmement encourageants. Entre 30 et 40% de déchets incinérables en moins, et une augmentation spectaculaire du taux de recyclage de certaines matières, comme le compost ou le papier. Pour le compost à Lausanne, je crois que c'est une augmentation de plus de 100% depuis le mois de janvier, ce qui est assez considérable.

C'est qu'à terme, des habitudes s'installent : On achète les produits comportant le moins de suremballage et on commence à trier ce que l'on mettait auparavant à la poubelle... C'est le cas typiquement du compost, du papier ou d'autres déchets que nous ne trions pas forcément si nous n'y sommes pas incités.

Les ressources mises à disposition par notre planète sont limitées, et il appartient à chacun de les utiliser de manière aussi parcimonieuse que possible.

C'est à cela que vise la taxe au sac, comme chaque mesure de fiscalité écologique. Le but n'est pas d'engranger de l'argent, mais de pousser les citoyennes et citoyens à adapter des comportements plus respectueux de l'environnement.

Bien sûr, on me dira qu'un meilleur taux de recyclage à Renens, ou dans le canton de Vaud, ce n'est une goutte dans l'Océan face à l'émergence écologique mondiale.

Certes, mais à le regarder de plus près, l'océan est composé d'une multitude de gouttes, et chaque geste, même le plus petit, le plus anodin, compte lorsqu'il est question de protéger l'environnement.

Cela d'autant plus que nous avons en Suisse encore beaucoup de chemin à parcourir pour construire un futur véritablement durable.

Si chaque habitant de la planète consommait, se déplaçait, produisait, bref, vivait comme un habitant de notre pays, il faudrait l'équivalent de 3 planètes pour subvenir aux besoins de tou-te-s.

Or nous n'en avons qu'une, et la prise de conscience commence par une utilisation plus rationnelle des matières premières et d'avantage de recyclage.

On demande aujourd'hui un effort à la population de Renens, et il est de notre devoir de l'aider et de lui rendre la tâche aussi facile que possible.

La Municipalité a prévu un nombre important d'actions visant à sensibiliser les habitants de Renens au tri des déchets, ce que nous saluons et nous remercions la Municipalité.

Les Verts estiment cependant qu'il peut être fait d'avantage, et espèrent que le vœu émis par la Commission ayant étudié le préavis de voir des séances d'information se tenir dans les quartiers sera accepté par le Conseil.

Ils pensent également qu'il faut multiplier les lieux de collecte des déchets recyclables. Si l'on veut inciter la population à trier plus qu'aujourd'hui, il faut lui donner les moyens de le faire.

C'est pourquoi les Verts demandent via un amendement au règlement communal que soit développé dans notre commune un réseau d'écopoints fixes, permettant à la population de déposer à toute heure PET, Alu, piles et autres déchets recyclables.

Nos concitoyens ont des horaires et des habitudes très variés, et il n'est pas possible pour tout le monde de profiter des déchetteries mobiles ou de ramener son PET ou son alu au magasin en allant faire ses courses.

Des infrastructures de tri existent déjà à Renens, par exemple au Village, au croisement entre l'avenue du Temple et le chemin de Borjod, mais aussi, certes de manière plus réduite, à l'avenue de Saugiaz ou à proximité de la Place du Marché où là il est question uniquement du recyclage de l'alu mais c'est aussi une installation fixe qui existe et que mériterait d'être développée dans d'autres quartiers de Renens à notre sens.

Il s'agit aujourd'hui de les développer et de constituer un réseau de déchetteries de quartier, complémentaires de celles mobiles, au Village par exemple, il y a une déchetterie mobile une fois par mois sur la place du Village et une déchetterie fixe quelques dizaines de mètres plus loin et cela fonctionne très bien, il n'y a pas forcément d'incompatibilité entre les deux systèmes, ils sont même complémentaires, afin de donner véritablement les moyens aux renanais et renanaises de trier leurs déchets et d'entrer sereinement dans le nouveau système de taxe au sac.

C'est donc, Mesdames et Messieurs, un amendement que nous proposons au règlement communal sur la gestion des déchets, plus précisément à l'art. 4, al. 4 du règlement. Cet article nous dit que parmi les tâches de la Municipalité il y a celle d'"organiser la collecte séparée des déchets valorisables" et nous y ajoutons "notamment par la mise en place d'un réseau d'écopoints dans les quartiers permettant le ramassage du PET, de l'aluminium, du fer blanc et d'autres déchets valorisables".

Je vous remercie pour votre attention.

- **M. Eugène Roscigno, PS**

Je trouve que l'idée de M. Alberto Mocchi est intéressante, la seule chose c'est par rapport au PET. Lorsque que nous achetons des bouteilles du PET auprès de magasin, nous payons déjà, je pense, le coût de son élimination. Par conséquent, nous allons payer deux fois c'est-à-dire par nos impôts pour l'élimination via notre Commune. J'estime que nous pouvons ramener notre PET au point d'achat vu que nous y allons pour en acheter. Alors s'il faut vraiment faire un sous-amendement ce serait de supprimer le PET.

Mme la présidente fait confirmer à M. Eugène Roscigno que ce dernier dépose bien un sous-amendement. M. Roscigno confirme.

Réponse de M. Alberto Mocchi, Les Verts

C'est effectivement vrai mais c'est aussi le cas pour l'ALU. A ce moment-là, il faudrait arrêter de ramasser le PET dans les poubelles à PET à la Place du Marché ou dans les déchèteries mobiles. Enfin c'est une question de recyclage, le recyclage a un coût mais c'est un coût qui est bénéfique pour l'environnement et je pense que la Commune peut tout-à-fait le supporter. L'argent que nous récoltons via la taxe au sac peut aussi servir à ce genre de chose. Ce qui n'empêche pas, par ailleurs, les citoyens et citoyennes qui le souhaitent de ramener leur PET aux magasins. Je ne demande pas à ce que l'on interdise à la Coop et à la Migros de ramasser le PET, je demande juste qu'il y ait une possibilité supplémentaire pour les habitants de la Commune de le faire.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je vais tempérer un peu tout cet enthousiasme mais bon, j'ai fait un effort, j'ai écrit recto-verso sur mes feuilles donc c'est une forme de recyclage déjà.

Donc nous y sommes, Renens aborde finalement la taxe au sac.

Commençons par le règlement proprement dit. En commission, au nom de l'UDC, j'ai demandé et obtenu des explications de la Municipalité qui doivent être répétées ici et inscrites au procès-verbal pour mémoire.

- *Premièrement, les habitants peuvent continuer à utiliser leurs containers actuels de couleur verte, s'ils en avaient, pour le ramassage des déchets végétaux. Il faut qu'ils soient munis d'une identification adéquate le cas échéant, mais il n'y a pas d'impératif à acquérir de nouveaux containers bruns.*
- *Deuxièmement, les gens résidant dans des habitations de moins de trois logements, soit les maisons individuelles et maisons jumelles et peut-être quelques immeubles modestes, n'ont pas l'obligation de se munir de containers de tous types. Les branchages liés en fagots, les journaux attachés et autres déchets à recycler déposés sans autre forme de procès les jours de ramassage continueront à l'être de la même manière qu'aujourd'hui.*

Ceci doit être dit et répété afin que personne, ni employés communaux ni Municipalité, ne puisse être frappé d'oubli ou d'ignorance par rapport à ce qui a été dit devant la Commission.

Voilà pour la partie réglementaire. Abordons les volets politiques et économiques.

Les Renanais découvrent ce soir le sympathique visage de l'écologie appliquée. La Commune a fait un effort pour un mécanisme compliqué de subvention compensant une taxe forfaitaire dans un objectif social, et semble satisfaite du résultat. Etonnantes contorsions autour d'une taxe annuelle alors que chaque famille de la Commune, y compris les plus pauvres, devra désormais déboursier deux francs par sac poubelle du 1er janvier au 31 décembre.

C'est ainsi: pour avoir un effet, l'écologie doit cibler le plus grand nombre, c'est-à-dire les plus pauvres. Elle est donc, par essence, anti-sociale. La lutte entre écologie et socialisme ne manquera pas de faire des dégâts, principalement dans votre porte-monnaie.

Dès le premier juillet, vous devrez vous acquitter de deux francs par sac pour le ramassage de vos déchets. De leur côté, les impôts ne baissent pas d'un centime: je vous laisse deviner si la Commune y trouve son compte!

En Commission, j'ai suggéré un amendement fort simple: renoncer à la subvention, et à la place baisser les impôts. L'amendement a été repoussé à une si forte majorité que je ne vois aucun intérêt de le soumettre à nouveau ce soir, vous épargnant les tirades d'une demi-douzaine d'orateurs venus vous expliquer tout le mal qu'ils en pensent.

Il n'empêche.

Le modèle de subvention choisi est favorable à 80% des contribuables de Renens, nous dit-on. 80 contre 20, le compte est vite fait. Que sont 20% de mécontents face à une majorité sûre de sa force?

Reste un petit détail: les individus ne sont pas interchangeable, et les contribuables encore moins. Ces 20% de contribuables ont beau être minoritaires politiquement, ils sont majoritaires économiquement. Ils contribuent pour 58% aux recettes de la Ville à travers l'impôt des personnes physiques.

Ne croyez pas qu'un contribuable renanais sur cinq soit riche. On est toujours le riche de quelqu'un d'autre. Ces gens, un peu plus de 2000 personnes sur l'ensemble de la Commune, c'est vous, c'est moi, ce sont des foyers fiscaux dont les revenus tombent jusque dans la tranche terriblement prospère des 60'000 francs de revenus annuels imposables et plus.

A 60'000 ou 80'000 francs annuels imposables pour votre ménage, vous ne pensez peut-être pas être riche, je suppose. Mais à Renens, vous l'êtes. Et vous êtes donc dans le collimateur de la Municipalité.

Aussi, ce n'est ni un amendement, ni un vœu, mais bien un avertissement que j'adresse ce soir à qui veut l'entendre: à trop tirer sur la corde, elle se rompt. Les finances de la Ville ne vont pas bien. Les rentrées fiscales se tassent malgré l'accroissement du nombre d'habitants. Les contribuables aisés désertent Renens, et ce n'est pas l'adoption ce soir d'un énième mécanisme de redistribution au détriment des mêmes, toujours les mêmes, qui va arranger la réputation d'enfer fiscal que cette Ville se construit résolument jour après jour.

Un risque pèse sur la commune de Renens. Pas le risque d'un référendum, pas le risque d'un changement soudain de majorité, mais un risque bien plus tangible: le risque de la ruine.

Il est aussi facile que démagogique d'offrir des prestations payées par d'autres. Mais ces citoyens les plus aisés, qui incluent des gens absolument pas riches, sont ceux qui financent notre Ville. Ils pourraient s'en lasser, et la quitter. Tout semble indiquer que ce processus a déjà commencé.

Si seulement 20% de nos meilleurs contribuables, soit 400 personnes environ, quittaient la Ville sans être remplacés par des individus économiquement équivalents, les recettes fiscales communales seraient instantanément grevées d'un trou de CHF 2,8 millions à peu près. Soit l'entier du coût du ramassage des déchets.

Je vous laisse méditer là-dessus.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,*

Je vais essayer de répondre aux diverses interventions. Je vous remercie, M. Stéphane Montabert. Effectivement nous avons eu déjà un grand succès dans nos campagnes de publicité vu le nombre de téléphone de renseignements que nous avons reçu au CTC et nous avons pu bien informer la population mais ce n'était effectivement pas négligeable de répéter une fois supplémentaire. Nous vous remercions donc de vous associer à notre canal de communication.

Par rapport à ce qui vous est présenté ce soir, je ne crois pas que nous puissions dire que cela soit compliqué, il suffit de lire les préavis et les projets qui ont été déposés chez les voisins où il y a plein de mesures pas claires qui ont été mises en place. Nous, nous avons essayé d'en faire trois qui sont simples, qui ont été parfaitement résumées dans le compte-rendu de M. Roland Divoine.

Concernant l'amendement, effectivement là aussi il y a un joli plaidoyer, M. Mocchi, je vous remercie, nous partageons effectivement cela. L'objectif est un objectif écologique, nous avons quand même des buts précis puisque la loi cantonale nous impose, à terme, un tri des déchets de 60%. Nous voyons que ce pourcentage monte gentiment, les chiffres que nous avons dans les autres communes tendent à ce constat. Maintenant sur le moyen, je dirai que je préférerais que vous laissiez la Municipalité le choix des moyens, le choix des armes, par rapport à cela. Je vous informe que nous avons déjà fait deux ou trois choses, nous avons notamment nettement augmenter les points pour le ramassage du textile (les bennes Texaid), nous avons aussi rajouter des bennes à fer blanc, et là, je vais faire un crime de lèse-majesté, j'espère ne pas me faire taper dessus par mes collègues, puisque demain, en Municipalité, je vais, au nom du service Environnement-Maintenance, proposer de réintroduire le ramassage des piles en disposant des containers à 18 endroits de la Ville. C'est une primeur et je ne veux pas forcer la main à mes collègues mais j'espère que cela sera accepté et que cette information vous dissuadera de voter votre amendement, parce qu'en fait nous avons les mêmes objectifs et que nous essayerons d'y arriver.

Nous entendons également réaliser le vœu présenté par la Commission en misant sur les déchèteries mobiles que nous allons intensifier, d'abord dans le quartier des Biondes puis d'autres suivront et dès le 1^{er} août un recycleur sera engagé. Nous préférons aller vers les citoyens et, pour suivre votre vœu, nous mettrons probablement des flyers dans les quartiers pour informer la population plutôt que de faire une séance à part. Nous ferons donc quelque chose dans le cadre des déchèteries mobiles et nous renforcerons notre communication que nous essayons de soigner.

Pour finir, le PET pour lequel un sous-amendement a été déposé. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à plusieurs reprises par rapport à Pet Recycling qui a aussi lancé une campagne

et qui va aussi nous aider en installant des points de collectes pour l'ALU et le PET, notamment dans les endroits où il y a un besoin, comme la piscine. Avec les commerces, nous avons maintenant, nous pouvons dire des partenaires, qui ont et mettent en place des écopoints. Sans faire de publicité, je suis passé par hasard chez Lidl et j'ai vu en entrant, à ma grande surprise, qu'il y avait cinq containers bien définis pour pouvoir laisser son plastique, son PET, etc... et cela c'est un effort aussi qui a été fait par le service dans la relation avec les commerces.

Donc, je veux bien que vous émettiez un vœu ou un amendement stipulant que vous voulez mettre des moyens à disposition pour améliorer la collecte des déchets, simplement je préférerais nettement que nous puissions avoir le choix des moyens. Certaines communes voisines se sont précipitées pour faire cela et il y a eu, notamment à Prilly et à Pully, des effets un peu contraires par rapport à ces écopoints qui sont devenus un peu des décharges à ciel ouvert. Ceci, nous aimerions bien l'éviter, raison pour laquelle nous aimerions, en tout cas au début, y aller par l'information et allant vers les gens, au-delà du vœu de la Commission.

Voilà, je crois que j'ai répondu un peu à tout. En ce qui concerne les volets fiscaux, je vais laisser mon collègue des finances s'exprimer. Quant à moi, je reste à votre disposition en cas de besoin.

Réponse de M. Jean-François Clément, Conseiller municipal

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Merci de me donner la parole par rapport aux aspects fiscaux de ce préavis. Nous avons décrit très longuement les aspects fiscaux dans le préavis lui-même, cela a été débattu en séance et Monsieur Montabert vous revenez avec votre demande qui persiste.

Tout d'abord, j'aimerais dire qu'il y avait, dans vos propos préalables, quelques erreurs. En fait nous payons des impôts dès que nous sommes assujettis aux impôts, il y a des gens qui n'ont pas de revenus suffisants pour s'acquitter d'impôts, mais les impôts ne commencent pas à CHF 20'000.- ou CHF 30'000.-, les impôts peuvent commencer à CHF 1'000.- imposable. C'est vrai que nous vivons dans une collectivité dans laquelle environ 24% des contribuables ne paient pas d'impôts, mais cela est pareil dans les villes de ce Canton,. C'est par exemple ma fille, qui est aux études, qui ne paient pas encore d'impôts et, à plus ou moins 1%, nous sommes comparables au reste du Canton, c'était pour reposer le cadre. Ensuite, dès que nous avons un revenu qui peut être imposable, on devient un contribuable. Il n'y a pas de bons ou de mauvais contribuables, il y a des contribuables avec un potentiel plus important que d'autres. Donc, cette notion de bon contribuable c'est vous qui la posez mais effectivement l'impôt ensuite intervient et puis il est progressif. Certaines personnes ont des professions mieux rémunérées, donc ont des revenus plus importants et vont payer plus d'impôts et d'autres ont un travail ô combien essentiel pour la collectivité, un faible revenu, et n'auront pas d'impôts, ne seront pas imposables sur le revenu qu'ils gagnent parce qu'aussi ils ont une famille, des enfants et des charges diverses. Le système est assez équitable de ce point de vue-là, il est progressif.

Vous traitez notre système de complexe. Non, il est assez simple en fait. Nous avons gardé la partie incitative du projet, parce qu'elle est nécessaire pour augmenter le taux de recyclage qui était arrivé à un plafond. Nous le faisons parce que cette taxe au sac est incitative, parce qu'elle se met en place dans le Canton et nous avons trouvé une solution qui est assez simple, voire même qui fait envie à nos voisins, pour ce qui concerne notamment le volet des sacs

transparents pour les langes pour les personnes très jeunes ou beaucoup plus âgées de notre Cité. Donc là, nous avons trouvé un moyen qui est assez simple et nous avons expliqué pourquoi nous privilégions ce système-là, qui est solidaire et équitable, à une baisse d'impôt qui, évidemment, favorise les personnes qui ont des revenus déjà élevés et qui pénalisent encore plus lourdement les gens avec des faibles revenus. C'est une position qui a aussi été débattue au sein de notre Municipalité, que nous défendons collectivement et que nous avons mis dans le préavis.

Dernier point. Vous êtes à la Commission des finances depuis plusieurs années, vous revenez avec le grand panneau de Renens qui va vers la ruine, je pensais que nous avions pu parler de nos finances, qui sont des finances, comme je ne le cesse de le dire, difficiles à gérer, qui demandent un phasage des projets. Toutefois, pour l'instant nous arrivons à assumer les projets que nous mettons en place, que vous nous proposez au Conseil, tout en gardant une situation financière que je pourrais, eu égard à nos ressources, qualifier de correct et qui nous permet d'envisager le futur avec une certaine sérénité même si tout n'est pas facile à gérer.

- **Mme Geneviève Bonzon, UDC**

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Je reviens sur les déchets à proprement dit et non plus sur l'argent. Concernant les déchets organiques: végétaux et reste de repas. J'habite un grand immeuble et je m'aperçois que les déchets végétaux au bout d'un moment ne sentent pas très bon et que si nous les gardons longtemps c'est embêtant. Donc, j'ai lu ou entendu dire que dans certaines communes, il y avait pas mal de gens qui jetaient leurs déchets organiques dans les toilettes et que cela provoquait des problèmes d'épuration. Alors ce serait bien aussi de prévoir des containers ou peut-être d'insister auprès des gérances pour mettre des containers pour les végétaux.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Je vais essayer de vous rassurer. Effectivement, il y a des personnes qui essayent de jeter les déchets organiques dans les WC. Souvent il y a une petite conséquence immédiate, c'est que les tuyaux se bouchent. Il faut rappeler que c'est le locataire qui est responsable de ses tuyaux jusqu'à l'entrée de l'immeuble. De ce fait, ceux qui agissent ainsi se guériront assez vite d'eux-mêmes lorsqu'ils auront dû s'acquitter deux ou trois fois des frais de curetage effectués par une entreprise spécialisée.

Ceci étant, c'est peut-être un des avantages d'avoir attendu, nous savons que les déchets organiques augmentent passablement partout, et puis étant donné la météo nous sommes toujours en hiver, nous n'avons pas encore les gazons, mais ceci fera que nous allons probablement devoir renforcer le ramassage de l'organique, donc il va rester moins longtemps et cela sentira moins mauvais. Concernant l'entreposage, il existe maintenant des petits containers verts, personnellement j'en ai un depuis fort longtemps et cela ne sent pas trop mauvais, on ne laisse pas non plus les déchets organiques deux mois dedans. Donc voilà, au niveau du ramassage nous n'allons pas laisser trainer cela deux ou trois semaines, donc étant donné que la tendance va probablement suivre à Renens aussi, vu que nous constatons déjà une augmentation du tri, j'imagine que cela se règlera de lui-même car nous nous adapterons.

La discussion n'étant plus demandée, Mme la Présidente, clôt la discussion et informe qu'elle va soumettre au vote le sous-amendement proposé par M. Eugène Roscigno puis l'amendement proposé par le groupe Les Verts en rappelant que les votes sur les sous-amendements et les amendements laissent toujours l'entière liberté de voter sur le fond (art 89 du Règlement du Conseil).

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Je souhaite invoquer l'art. 89, alinéa 8 et de faire une votation au vote nominal lors du vote des conclusions si je suis appuyée par cinq membres.

Appuyée par au moins 5 conseillers, la demande de vote nominal lors du vote des conclusions à la priorité.

Vote du sous-amendement proposé par M. Eugène Roscigno:

Sous-Amendement: *cet amendement demande de biffer dans l'amendement qui a été déposé par M. Alberto Mocchi le mot "PET", à savoir:*

"L'article 4, alinéa 4 du règlement communal sur la gestion des déchets est modifié comme suit:

4. Elle organise la collecte séparée des déchets valorisables, *notamment par la mise en place d'un réseau d'écopoints dans les quartiers permettant le ramassage du ~~PET~~, de l'aluminium, du fer blanc et d'autres déchets valorisables.*"

Le vote n'étant pas clair, Mme la Présidente demande aux scrutatrices de bien vouloir procéder à un comptage des voix.

C'est par 39 voix "pour", 31 voix "contre" et 10 abstentions que le sous-amendement N° 1 est accepté

Amendement: "L'article 4, alinéa 4 du règlement communal sur la gestion des déchets est modifié comme suit:

4. Elle organise la collecte séparée des déchets valorisables, *notamment par la mise en place d'un réseau d'écopoints dans les quartiers permettant le ramassage de l'aluminium, du fer blanc et d'autres déchets valorisables.*"

C'est à très nette majorité moins quelques abstentions que l'amendement est accepté

Mme la Présidente prie M. Roland Divorne de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 33-2013 de la Municipalité du 25 mars 2013,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. a) *D'autoriser la Municipalité à mettre en place le concept de la taxe au sac et de la taxe de base sur le territoire communal dès le 1^{er} juillet 2013 et d'adopter le règlement communal sur la gestion des déchets avec l'amendement suivant à l'article 4, alinéa 4:*

*«⁴Elle organise la collecte séparée des déchets valorisables, **notamment par la mise en place d'un réseau d'écopoints dans les quartiers permettant le ramassage de l'aluminium, du fer blanc et d'autres déchets valorisables.**».*

- b) *D'accepter les charges supplémentaires inhérentes au concept de la taxe au sac et de la taxe de base pour le budget 2013 et suivants.*

-
2. a) *D'adopter le règlement communal visant à l'introduction d'une subvention au bénéfice des personnes physiques assujetties à la taxe de base à Renens pour le financement de l'élimination des déchets.*

Cette subvention sera imputée à la section "Soutien à la population", compte N° 1075.3666 "Subvention communale".

- b) *D'accepter les charges supplémentaires inhérentes à l'introduction d'une subvention au bénéfice des personnes physiques habitant à Renens et assujetties à la taxe de base pour le financement de l'élimination des déchets.*

- c) *D'annuler la décision de l'alinéa 2. a) si le règlement communal sur la gestion des déchets n'est pas adopté par le Conseil communal ou par le peuple, ou s'il n'est pas approuvé par le Canton, ou s'il est annulé par la Cour constitutionnelle ou le Tribunal fédéral.*

L'approbation de l'Autorité cantonale compétente demeure réservée.

Les conclusions de ce préavis sont acceptées par 58 voix "oui", 2 voix "non" et 7 "abstentions" (voir annexe N° 1)

Mme la Présidente remercie M. Roland Divorne ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Simplement des mercis: à nos services qui ont beaucoup travaillé, en particulier le service Environnement-Maintenance dont des représentants sont d'ailleurs là ce soir, sur la tribune, pour nous entendre et prendre connaissance du résultat. Je souhaiterais également remercier le service des finances qui a réfléchi, cherché des solutions nouvelles. Il y a eu un vrai travail d'équipe. J'aimerais également adresser mes remerciements à vous, conseillers communaux, à la commission qui a travaillé, qui a discuté dans un bon climat, avec quelques débats plus fondamentaux, idéologiques comme vous l'avez fait ce soir, mais tout ceci c'est fait de manière sereine. Je remercie aussi bien sûr la population qui va devoir changer ses habitudes, qui va devoir faire un effort. Par avance, au nom de la Municipalité, nous leur disons un tout grand merci!

- **Mme la Présidente**

J'ai juste une précision lorsque j'ai parlé des conclusions amendées, j'ai dit le 2a par erreur, j'aurai dû dire le 1a. Excusez-moi pour que cela soit clair dans notre procès-verbal par rapport à la décision qui a été prise ce soir.

13. Rapport du préavis N° 34-2013 – Adoption du plan de quartier P40 "Gare Sud"

Mme la Présidente prie M. Jacques Berthoud, Président de la CUAT, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture du rapport

- **M. Jacques Berthoud, Président de la CUAT**, donne lecture du rapport de la Commission

Conformément à la décision du Conseil communal du 18 avril 2013, la Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire (CUAT) s'est chargée du traitement du préavis susmentionné. Elle s'est réunie le 22 avril 2013 dans les locaux de l'Expo Gare de l'Ouest à l'avenue d'Epenex.

Les informations qui font partie intégrante du document détaillant ce préavis ne sont pas reprises dans ce rapport. Par conséquent, nous passons sur la liste des membres et des horaires.

En préambule, Madame Marianne Huguenin, Syndique, Mme Tinetta Maystre, conseillère municipale et M. Martin Hofstetter, urbaniste communal, donnent un rappel complet de l'objectif de ce préavis et de son importance dans le processus d'avancement des travaux prévus dans le secteur délimité.

Délibérations de la commission.

Un commissaire s'interroge sur la distorsion entre le nombre de places de parc pour vélos et celles pour les voitures. N'y aurait-il pas la possibilité de développer une variante P+R pour encourager les gens à se déplacer avec leur voiture puis à utiliser un transport public pour se rendre à la place de la Gare ? Est-ce que cela ne serait pas, géotechniquement, possible ?

Réponse : *Le domaine communal ne permet pas de « bloquer » une surface correspondante et la géographie des lieux ne justifie pas un P+R.*

Un commissaire demande comment le nombre de ces places a été déterminé.

Réponse : Ces calculs sont faits par des bureaux d'ingénieurs sur la base d'expériences faites ailleurs dans le canton. Il existe aussi une part d'intuition bien sûr.

Les places pour vélos seront-elles payantes?

Réponse : Pour les vélos-stations, certainement. Pour ce qui concerne les places sur le territoire des CFF, cela dépend des CFF.

Au sujet de la gare : une commissaire demande si un planning a été prévu pour le bâtiment de la gare, des travaux importants étant prévus,

Réponse : Il est évident qu'un planning sera déterminé mais que cette question ne concerne pas l'objet de ce préavis.

Un cheminement partant depuis le quai un en direction EST est prévu. Est-ce qu'une passerelle est prévue pour passer au-dessus du passage sous-route ?

Réponse : très probablement, sans que cela soit absolument défini actuellement mais que cela serait un non-sens sans passerelle.

Le préavis ne semble pas présenter de coûts directs. Mais y aurait-il des coûts cachés/indirects ? Est-ce qu'il y a des modifications par rapport au préavis 30-2013 ?

Réponse : En principe non. Le but d'un tel préavis est bien entendu de couvrir toutes les questions et dépenses y relatives.

Un commissaire remarque que ce plan est principalement prévu pour les constructions et que, malgré la très forte augmentation des habitants, il n'a pas été prévu d'espaces publics supplémentaires.

Réponse : il s'agit à nouveau d'une question d'exigüité du territoire. Toutefois, il est évident que si des possibilités se présentent, elles seront utilisées.

Un commissaire demande la crédibilité que l'on peut accorder aux dispositions générales.

Réponse : il semble que cela soit un document « standard » qui englobe tout ce qui aurait pu être oublié. Il semble aussi que ce document permette une assez large marge d'appréciation.

Un commissaire demande si, par rapport au point 6 des (Dispositions générales) sous le chapitre « Evacuation des eaux », dans l'article a3 le débit maximum est fixé à 20 lt/seconde. Est-ce que cela oblige à l'utilisation de matériaux avec capacité de drainage et de restitution spéciaux ? Est-ce qu'une comparaison avec le débit maximum de la Place du Marché est comparable ?

Réponse : Le débit mentionné est standard. Il est défini par la norme et s'applique usuellement à Renens. En principe, si les surfaces ne sont pas assez perméables, le principe est de construire des systèmes de rétention, ce qui est le cas de la Place du Marché.

Au chapitre 6.4 des dispositions générales, il est demandé sur quelle base le nombre de places P+R ont été limitées à 50 ? A qui sont attribuées les 178 places restantes ? Sont-elles suffisantes par exemple si des commerces, des permanences, pharmacie ou autres activités pour personnes à mobilité réduites venaient à s'installer dans le secteur

Réponse : Nous nous sommes basés sur les normes suisses et sur la situation géographique du PQ 40.

Un commissaire demande si un membre du Conseil, membre de la CUAT puisse faire partie du jury du concours.

Réponse : en suspens !

De manière générale, tous les membres de la Commission sont convaincus de la nécessité d'accepter ce préavis.

Au vote, la Commission se prononce à l'unanimité en faveur des conclusions du préavis N° 34-2013 sur l'adoption du plan de quartier P40 « Gare Sud ».

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce rapport.

La discussion n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et prie M. Jacques Berthoud de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 34-2013 de la Municipalité, du 25 mars 2013,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTE

le plan de quartier P40 "Gare Sud".

L'approbation de l'Autorité cantonale compétente demeure réservée.

C'est à une très large majorité moins 3 abstentions que les conclusions sont acceptées.

Mme la Présidente remercie M. Jacques Berthoud ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

14. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 36-2013 – Communication sur les grands chantiers – "Renens en mouvement"**
 - **Présidence: Les Verts**
- **Préavis N° 37-2013 – Demande de crédit sur les aménagements de la ligne tl 25 rue du Léman – avenue du Censuy, rue du Simplon, réaménagements routiers**
 - **Présidence: PLR**

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les dépôts de préavis

La discussion n'étant pas demandée Mme la Présidente annonce que:

- le préavis N° 36-2013 sera présidé par M. Alberto Mocchi du groupe Les Verts
- le préavis N° 37-2013 sera présidé par M. Pascal Golay du groupe PLR. La Commission se réunira le mercredi 29 mai 2013 à 20h00 au CTC.

15. Motions, postulats, interpellations

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Développement de la motion intitulée "Pour un Centre-Ville du XXIème siècle: moderne et piétonnier"

Madame la Présidente,

Je développe donc la motion qui a été déposée par Mmes Line Rouyet, Patricia Zurcher et moi-même au nom de l'Association de Quartier des habitants du Centre de Renens.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Chers Collègues,

Historique

Lors du conseil de novembre 2012, deux des trois soussignés ont déposé une interpellation au nom de l'Association de Quartier du Centre intitulée « Pour une rue du Midi conviviale et une rue Neuve piétonne » en posant deux questions simples : (1) Quelles mesures la Municipalité compte-t-elle prendre pour mettre fin aux rodéos routiers sur la rue du Midi qui mettent en danger la vie des piétons, comment redonner un sentiment de sécurité aux riverains et (2) Qu'est-il prévu pour régler le problème du parcage sauvage au centre-ville, notamment sur la rue Neuve qui est normalement piétonne?

En date du 7 février 2013, par l'intermédiaire d'un article du quotidien gratuit « 20 Minutes », on apprend que (je cite) « La Municipalité reconnaît le problème que (les automobilistes frôlent les entrées, déplacent les plots de béton, et ne respectent aucunement la limite LCR de 20 Km/h pour une zone de rencontre) et qu'elle (la Municipalité) est en phase de sécurisation du secteur, selon le Municipal Olivier Golaz ». On y apprend plus loin, par la voix de Madame la Municipale Tinetta Maystre qu'un « groupe de travail s'est réuni mercredi dernier (le 6 février) et que les plots seront remplacés par du mobilier urbain définitif et adapté ».

Afin d'approfondir le débat sur les problèmes de circulation au centre-ville, les trois soussignés, au nom de l'Association, ont estimé nécessaire de déposer une nouvelle intervention sous la forme d'une motion.

Développement

Zone de rencontre de la rue du Midi, rue de la Mère et rue de la Source

A l'évidence, de nombreux problèmes liés au non-respect de la limite de vitesse et des zones de parcage peuvent être identifiés au centre-ville. Il est donc nécessaire de se demander si les aménagements actuels sont adaptés.

Selon l'ordonnance fédérale « sur les zones 30 et zones de rencontre » du 28 septembre 2001 (741.213.3), article 5 alinéa 1 : « Les transitions entre le réseau routier usuel et une zone de rencontre ou de zone 30 doivent être facilement reconnaissables. Le début et la fin de la zone doivent être mis en évidence par un aménagement contrasté faisant l'effet d'une porte ». On notera à l'article 6, section 3, que « L'efficacité des mesures réalisées doit être vérifiée après une année au plus tard. Si les objectifs visés n'ont pas été atteints, il y a lieu de prendre des mesures supplémentaires ».

Quelles sont ces transitions « facilement reconnaissables » dans le cas qui nous concerne : la rue du Midi depuis la rue de Lausanne et le carrefour des Quatre Avenues ? Quelles sont les mesures supplémentaires à prendre, le cas échéant ? et c'est le but de cette motion. A la fin de la zone de rencontre, on trouve un feu lumineux possédant un détecteur de mouvement qui permet aux automobilistes de la rue du Midi d'avoir la priorité sur ceux circulant sur la Rue de Lausanne d'Ouest en Est. En début de zone de rencontre, un panneau vert, ainsi qu'un marquage routier ont été mis en place. Entre deux, des « rigoles » pour l'évacuation des eaux de pluie ont été placées exactement là où se trouvait l'ancienne limite entre la route et le trottoir. Ainsi, pour un automobiliste, il est actuellement très difficile de se rendre compte qu'il pénètre dans une zone de rencontre, et pour la majorité des piétons, l'espace entre les rigoles et les bâtiments fait toujours office de « trottoir » et correspond au seul endroit sûr pour sa vie. Sans sous-entendre que les services communaux ne respectent pas l'Ordonnance fédérale, on peut faire mieux comme « transition reconnaissable » et on aurait surtout pu faire mieux comme marquage routier entre les deux portes. Je répète que lorsque nous avons écrit cette motion, il n'y avait pas encore ces fameuses tâches vertes et je remercie Mme Tinetta Maystre et son service de les avoir installés.

A partir de ce constat, ces problèmes ont été identifiés comme des priorités pour l'Association de Quartier du Centre, dont les trois soussignés sont membres. Pour rappel, cette association, créée en 2012, regroupe des habitants dans un rayon approximatif d'un kilomètre et demi autour de la place du Marché, au nord et au sud des voies. Des commerçants en sont aussi membres. Le 30 janvier dernier a eu lieu l'assemblée générale dont un point de l'ordre du jour était consacré à une discussion sur les conclusions des cinq groupes de travail créés lors de la précédente AG (le PV de l'association est à disposition auprès des trois soussignés, il a été transmis à la Municipalité). L'un de ces groupes a justement travaillé sur les problèmes de la circulation au centre et a élaboré des pistes pour y remédier. Lors de l'AG, une intéressante discussion a eu lieu à l'issue de laquelle trois variantes ont été identifiées pour améliorer l'insécurité régnant sur la rue du Midi, la rue de la Mère et la rue de la Source :

- 1.) Faire de la rue du Midi, la rue de la Mère et la rue de la Source des rues piétonnes, avec possibilité de passage pour les riverains, livraisons et véhicules d'urgence ;*
- 2.) Faire respecter la zone de rencontre et le 20 Km/h y relatif par de nouvelles installations plus conséquentes et adaptées ;*
- 3.) Laisser la situation évoluer en demandant aux agents de la POLOUEST d'accentuer leur présence au centre pour faire respecter le 20 km/h et régler les problèmes de parkings sauvages, et en ajoutant si besoin des installations légères.*

Au vote, 56 % des membres de l'association se sont montrés favorables à la variante 1, c'est-à-dire de remplacer la zone de rencontre par une zone piétonne. Il est à noter que des membres de l'AG ont toutefois exprimé leur crainte de voir les clients déserrer les petits commerces.

Au vu de l'article du quotidien « 20 Minutes », il semblerait par contre que la Municipalité se dirige vers la variante 2 et c'est ce qu'elle a fait depuis. Même si nous sommes conscients que la Municipalité travaille depuis longtemps sur cette question et a une idée plus claire des flux de trafic estimés pour les dix prochaines années et des modifications que vont connaître les voies de circulations dans ce secteur, il semble important de ne pas passer sous silence un tel plébiscite des habitants.

Non-respect de la zone piétonne de la Rue Neuve

Concernant la rue Neuve, des solutions doivent rapidement être trouvées pour faire respecter l'interdiction de circuler et de se parquer dans la zone piétonne. Nous avons noté une amélioration de la situation pendant la semaine de fermeture du bar « Le Paris ». Nous n'y voyons pas une relation de cause à effet, mais force est de constater qu'une partie des problèmes de parcage dans cette rue a une provenance connue. Ils peuvent être facilement jugulés, moyennant une meilleure présence policière et/ou l'installation de bornes télescopique à chaque extrémité de la rue.

Conclusion

L'arrivée du tram T1 à Renens à l'aube de l'année 2018 va profondément changer la circulation au centre de Renens. Aujourd'hui, il ne semble pas y avoir de volonté municipale d'en profiter pour exclure le trafic individuel motorisé du centre-ville malgré la dimension régionale que va prendre le pôle multimodal de la gare de Renens et la présence d'un gigantesque parking (il y en a même deux) sous la place du Marché. Il serait particulièrement regrettable que cette variante soit balayée alors même que le quartier va connaître une véritable mutation. La Ville de Renens se doit de prendre le train du XXIème siècle.

Les trois soussignés déposent donc la motion suivante :

Il est demandé à la Municipalité de Renens de passer en zone piétonne les rues de la Mèbre, du Midi et de la Source dans le futur plan des circulations du centre-ville.

Donc assez proche du postulat qui a été proposé par notre collègue du PLR la dernière fois.

Nous vous remercions pour votre attention

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cette motion

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Comme le règlement le demande, au niveau de la Municipalité nous vous demandons de renvoyer cette motion à l'examen d'une commission. Je crois que cela avait été d'ailleurs implicitement reconnu par les motionnaires au moment du dépôt de la motion afin qu'elle soit traitée en même temps que le postulat de Mme Florence Widmer, ceci d'autant plus effectivement que vous l'avez intitulée "motion". Nous n'allons pas en faire un grand débat dans la commission, mais vous avez vu qu'il y a des débats également à Lausanne sur les motions et les postulats; nous en parlerons brièvement, mais il nous faudra pouvoir débattre du fond sur ce sujet qui est très important pour notre centre-ville. Nous réitérons donc notre demande de renvoi à une commission.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de voter sur la demande de renvoi à l'examen à une commission chargée de préavis en rappelant que selon l'art. 53 du règlement de notre Conseil il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant largement atteint, cette motion sera donc renvoyée, pour étude et rapport, à la même Commission que celle nommée pour étudier le postulat de Mme Florence Widmer. Pour rappel, cette Commission sera formée des conseillères et conseillers suivants:

Parti socialiste: Mme Line Rouyet, Présidente-Rapporteure
M. Didier Vienet

Fourmi rouge: M. Vincent Keller
M. Didier Divorne

PLR: Mme Florence Widmer
Mme Dominique Perret

Les Verts: Mme Irina Krier

UDC: M. Jérôme Tendon

Cette Commission siègera le 10 juin 2013 à 19h00 au CTC.

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

Développement de la motion intitulée "Pour une aide au logement pour 1564 personnes"

*Madame la Présidente,
Chères et chers Collègues,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

L'arc lémanique subit actuellement une crise du logement sans précédent. Une grande partie de cette crise est due à la thésaurisation des terrains constructibles. En clair : 65% des terrains constructibles du territoire vaudois ont actuellement la possibilité d'accueillir de nouvelles constructions, mais leurs propriétaires préfèrent les conserver ainsi. Les raisons peuvent être multiples et empruntes de bon sens. Par contre, la majorité de ces terrains ne sont pas construits pour pouvoir, tout simplement, spéculer sur leur valeur et les revendre une fois que leurs propriétaires seront certains de faire un bénéfice le plus haut possible. Ces chiffres sont ceux du Conseil d'Etat. Ce dernier a mis pour 2013 des moyens supplémentaires à la disposition de la SVLM (Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés) pour tenter d'obtenir de nouveaux terrains à bâtir.

La conséquence directe de la rareté est l'augmentation des prix des loyers. Les propriétaires ne se sont pas gênés pour les augmenter. La part du salaire qui doit maintenant être consacrée au loyer est bien plus élevée qu'il y a dix ou vingt ans. Si les individus ou familles aisés peuvent faire avec, tout en faisant la grimace, il n'en va pas de même pour les familles avec un faible revenu pour qui les loyers élevés constituent une réelle et très douloureuse ponction dans leur moyens financiers.

C'est fort de ces constats que le canton de Vaud a mis la politique du logement en priorité dans son programme de législature 2012 – 2017. De plus, il s'est doté, en 2007, d'un

règlement sur l'aide au logement (RAIL, 840.11.3) permettant d'aider des familles ayant les moyens nécessaires pour subvenir à leurs besoins, mais qui doivent supporter une charge locative trop importante par rapport à leurs revenus¹. L'article 4 de ce règlement stipule que la part cantonale de cette aide n'est versée que si la commune du lieu de domicile participe, selon le modèle cantonal, à raison de la moitié du montant de l'aide. Donc si nous ne bougeons pas, si nous ne faisons rien et bien le Canton ne fera rien non plus, il faut qu'il y ait une démarche proactive d'une Commune qui mette cela en place pour que cela se mette en place et puis que cela fonctionne.

Le but de la présente motion est de demander à notre Municipalité de mettre rapidement en place les mesures et outils nécessaires et d'inclure leur financement dans le budget afin que cette aide puisse être offerte aux quelques 500 familles, représentant 1564 personnes, qui pourraient en bénéficier. Pour rappel, l'étude du contenu de la présente motion fait partie intégrante du programme de législature 2011-2016 de notre Ville. Dès lors, Renens rejoindrait les villes de Gland, Lausanne, Lutry, Montreux, Morges, Nyon, Prilly, Vevey et Yverdon-les-Bains dont les habitant-e-s peuvent déjà obtenir cette aide individuelle au logement.

Au nom du groupe Fourmi rouge, je demande le renvoi de cette motion à une Commission et vous remercie pour votre attention.

¹ Voir également <http://www.vd.ch/themes/vie-privee/logement/aides-subventions/individuelle/>

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cette motion

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de voter sur la demande de renvoi à l'examen à une commission chargée de préavis en rappelant que selon l'art. 53 du règlement de notre Conseil il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant largement atteint, cette motion sera donc renvoyée à une commission pour étude et rapport. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivants:

<u>UDC:</u>	M. Stéphane Montabert*
<u>Parti socialiste:</u>	M. Didier Vienet M. Daniel Rohrbach
<u>Fourmi rouge:</u>	Mme Verena Berseth Mme Suzanne Sisto-Zoller
<u>PLR:</u>	M. Roland Divorne Mme Rosana Joliat
<u>Les Verts:</u>	Mme Nathalie Kocher-Jaccard
<u>Invité:</u>	M. Didier Divorne

Pour rappel, c'est le premier nommé, en l'occurrence M. Stéphane Montabert*, qui est chargé de convoquer les membres de cette commission.

** lors de la séance du Conseil il a été annoncé que le représentant de l'UDC serait M. Rolf Küng. Toutefois pour des raisons de calendrier, M. Stéphane Montabert a remplacé M. Rolf Küng.*

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**
Interpellation intitulée "Quand passer du 7 au 17 équivaut à une soustraction"

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,*

Un communiqué de presse nous apprenait en début de semaine des changements au niveau de la desserte des transports publics de la région lausannoise en ce qui concerne la ville de Renens.

La ligne 7, qui relie aujourd'hui notamment le centre-ville de notre Commune à celui de Lausanne, changera d'itinéraire à partir du 03 juin, et ne circulera plus par le chef-lieu de l'Ouest Lausannois, c'est ce qui a été dit par Mme la Syndique et qui aussi explicité dans le magazine des tl.

La ligne 17, qui partage le même tracé que celui actuel de la ligne 7 entre Renens 14-Avril et Lausanne St-François sera quant à elle renforcée, passant d'une cadence au quart d'heure à un bus toutes les 5 minutes aux heures de pointe.

Les tl ont expliqué clairement les raisons de ces changements, et nous ne les contestons aucunement.

Or, il se trouve qu'aujourd'hui le tracé Renens 14-Avril – Lausanne St-François est desservi aux heures de pointe par un bus N° 7 toutes les 5 minutes et demi, soit 11 par heure, et par un bus N° 17 toutes les 15 minutes, soit 4 par heure. Ce sont ainsi 15 bus qui circulent sur ce tronçon en 60 minutes aux moments d'affluence maximale (le matin et en fin d'après-midi).

Comme déjà indiqué, le 17 passera toutes les 5 minutes aux heures de pointes à partir du 03 juin, soit 12 fois en une heure.

La desserte horaire du tracé va donc être réduite de 3 véhicules, soit 20%, ce alors même que les bus sont déjà bondés de monde aux heures de pointe, au point qu'il arrive que des passagers restent à quai, ne pouvant monter faute de place. J'ai déjà eu vu et je le vois régulièrement le matin en prenant cette ligne, si vous la prenez entre 07h00 et 08h00, il y a des personnes parfois qui n'arrivent pas à monter tellement il y a de monde dans le bus. Entre les poussettes et autres, cela prend vite beaucoup de place.

Il s'agit en effet d'un tracé emprunté par de très nombreux habitants de la Commune, qui risque aujourd'hui d'être saturé à certains moments de la journée faute de desserte suffisante. Trois bus par heure, cela ne semble pas grand-chose mais c'est quand même 20% et c'est quand même plusieurs, voire une centaine de personnes qui ne peuvent rentrer dans ces bus et qui du coup devront rentrer dans les 12 autres.

Cet engorgement pourrait inciter certains pendulaires à se détourner des transports en commun et va sans doute péjorer de manière générale la qualité du voyage de celles et ceux qui empruntent ce tracé.

Au vu de ce qui précède, je souhaiterais poser les questions suivantes au nom du groupe Les Verts à la Municipalité:

- 1. La Municipalité de Renens a-t-elle été consultée au sujet de ce changement dans le tracé du bus N° 7?*
- 2. Des mesures pour palier la diminution de la desserte sur le tracé susmentionné sont-elles prévues ou en voie d'étude?*
- 3. Quelle est la marge de manœuvre de la Municipalité en la matière?*

Nous sommes bien conscients que le tram va bientôt passer par là et devrait remplacer ces problèmes mais d'ici à 2018 il y a quand même plusieurs années qui risquent de passer et nous risquons d'avoir un réel problème en terme de desserte de ce tronçon au vu de cette diminution de l'offre.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Merci M. Mocchi de votre interpellation. Nous y répondrons tranquillement et en détail, en particulier sur les chiffres de fréquence et sur la capacité des bus.

Toutefois, je souhaiterais quand même préciser qu'il y aura toujours un lien avec le chef-lieu contrairement à ce que vous avez mentionné. Il n'y aura plus de lien direct avec Chailly mais il y aura, bien sûr, un lien avec le chef-lieu puisque le terminus sera Saint-François, voire Georgette.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Je voulais dire que le 7 ne passera plus par Renens.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Oui le 7 ne passera plus par Renens, d'accord mais nous aurons un lien direct avec le Chef-lieu.

- **Mme Line Rouyet, PS**

Dépôt d'un postulat intitulé "Pour un espace culturel au Centre-Ville de Renens"

Chers Collègues,

Je vous annonce le dépôt d'un postulat intitulé "Pour un espace culturel au Centre-Ville de Renens" qui sera développé plus explicitement la prochaine fois. Il s'agit de demander à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer un espace qui permettrait non seulement d'étoffer l'offre culturelle de la Commune et de créer la bibliothèque Médiathèque attendue depuis des années mais aussi de répondre au manque de locaux pour associations et de mettre à disposition une salle de réunion et de spectacles. Merci.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

16. Questions, propositions individuelles et divers.

- **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, PS**
Question relative aux crèches-garderies

Les crèches-garderies sont au centre des inquiétudes du parti socialiste depuis de nombreuses années. Bien que la Commune ait fait beaucoup d'efforts en ce sens et a rattrapé un important retard, il semble que beaucoup de personnes soient encore en liste d'attente.

Justement, quel est le nombre d'enfants inscrits sur cette liste d'attente ?

Est-elle à jour, cette liste et sinon, tous les combien de temps (mois ou années) cette liste d'attente est-elle mise à jour ?

Quand les parents dépourvus vous appellent et qu'ils n'ont pas de place, qu'elles sont les propositions faites pour les aider ?

Et enfin, y a-t-il assez de mamans de jour pour palier le manque en suffisance ?

Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal

Comme il y a plusieurs questions pointues, je répondrai à ces questions la prochaine fois. Ce que je peux d'ores et déjà vous dire, c'est qu'il y a effectivement plusieurs centaines de famille inscrites sur cette liste d'attente toute classe d'âge d'enfants confondue et qu'elle est mise à jour et actualisée environ une fois par année.

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**
Question relative au tl

Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Je rebondis sur l'interpellation de M. Alberto Mocchi. Premier point: apprendre une nouvelle comme cela par la presse, alors que nous sommes vraiment concernés par cette ligne de bus, j'ai trouvé cela déplorable. Il y avait en plus, moyen de passer par les communications de la Municipalité dans l'invitation pour le Conseil à moins que cette communication ait été top-secrète. Cela me pose un problème, cette information aurait pu être annoncée dans les médias demain par exemple en nous l'annonçant ici en primeur ce soir. Cela me pose un problème et j'espère que cela n'arrivera pas trop souvent.

Compléter la question de M. Alberto Mocchi, par rapport à la capacité en ajoutant qu'il faut également tenir compte de la capacité de chaque bus, ceci étant très important. Aujourd'hui, ce sont des bus à deux parties, bus + remorque, avec pas mal de capacité. A l'avenir, ce seront des nouveaux bus qui circuleront, sauf erreur des bus thermiques et non plus de trolleys dont les catheners devraient être modifiés en permanence pour des raisons évidentes de travaux. Finalement c'est la différence de capacité en voyageurs par heure, aux heures de pointe, qui est déterminante entre aujourd'hui et le 03 juin. Le 03 juin, c'est demain.

D'autre part, il y a quelque chose que je n'ai pas encore compris mais peut-être qu'il y a une explication. Tant dans le flyer que dans l'explication des tl via les communiqués de presse il est mentionné que pour se rendre de la gare de Renens jusqu'à Malley, il faut partir du nouvel arrêt Renens-14-Avril. Aujourd'hui, si je prends le 7, je prends Renens-Gare nord et

puis lorsque je regarde le plan, le bus est bien censé s'arrêter à Renens-Gare nord. Je n'ai pas encore compris, est-ce que le bus part depuis Renens-14-avril et passe tout droit devant l'arrêt Renens-Gare nord sans s'arrêter? Merci.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Merci de vos questions complémentaires. J'avoue ne pas avoir regardé le plan de manière détaillée et nous répondrons à l'ensemble de vos questions.

Juste sur le fond de l'information. C'est vrai que c'est ambivalent, nous dépendons des tl pour le calendrier de l'information. Nous avons eu des informations au Comité directeur avec bien sûr, des réactions, des débats, des discussions. Il y a un certain nombre de contraintes qui font que c'est cette option qui a été choisie. Je suis la seule représentante de la Municipalité tant au Comité directeur qu'au Conseil d'administration et, en ce qui concerne la transmission de l'information, comme vous, je me suis plusieurs fois inquiétée auprès des tl qui ont privilégié l'information auprès de leurs usagers. Nous avons insisté pour pouvoir communiquer mais nous voulions le faire avec les éléments objectifs des tl. Une communication a été faite par le biais du dernier Carrefour Info, donc les bons lecteurs de Carrefour Info ont vu passer cette information, mais qui était courte ceci dit ! Comme vous, je trouve que cette information officielle des tl vient bien tard pour un changement tant symbolique qu'important dans les faits.

Nous répondrons à l'ensemble de vos interpellations et discussions. Toutefois, en ce qui concerne la fréquence, il sera difficile de l'augmenter, on voit que les bus se rattrapent les uns les autres tant qu'ils sont bloqués dans la circulation, et que c'est un phasage extrêmement délicat. Toutefois, en ce qui concerne la question de la capacité, là il y a une marge de manœuvre et nous vous répondrons en détail.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Pour clore, nous avons voté tout-à-l'heure un plan, le plan de quartier de la Gare de Renens qui est une étape importante, un des multiples volets du grand projet Gare pour nous. Je tenais à vous informer simplement que le projet "infrastructure" va de nouveau faire parler de lui. L'enquête est partie à Berne, va revenir au Canton et va être à l'enquête dans les communes concernées dès le 29 mai prochain. Je tenais à vous en informer, vous le serez encore par un courrier, parce que nous avons fait une nouvelle publication. Nous en avons déjà fait deux précédentes à la fin de l'étude préalable et de l'avant-projet, nous en avons fait une nouvelle pour le projet qui est maintenant à l'enquête. C'est un moment particulièrement fort dans tout ce travail puisqu'il a vraiment été admis au niveau de la Confédération, il revient chez nous pour l'enquête. Le rayon vert, l'agrandissement de la gare, l'élargissement des quais et puis tous les projets qui vont avec jusque quasiment à la gare de Lausanne, le saut de mouton, la tête est et différentes choses.

Pendant cette enquête nous tiendrons, comme d'habitude, l'exposition de la gare ouverte les jeudis soir de 17h00 à 19h00, vous y êtes bienvenu(e)s. De plus, si quelqu'un souhaite visiter cette exposition en dehors de ces heures, il peut nous contacter car nous pouvons l'ouvrir à d'autres moments et nous tiendrons encore, comme nous l'avons fait à l'époque pour le tram, un stand une fois sur la Place du Marché et une fois à la Migros qui nous accueille à cette occasion pour présenter le projet au public.

- **Mme Line Rouyet, PS**

Juste une remarque par rapport à la Commission chargée d'étudier la motion et le postulat sur le Centre-Ville piéton, une proposition d'une part que Mme Patricia Zurcher soit invitée comme motionnaire et une autre proposition qui, sauf erreur, il y a une présidence socialiste à cette commission que ce ne soit pas moi qui prenne cette présidence mais M. Didier Vienet pour des raisons évidentes que je suis motionnaire et que je pense que cela soit plus logique comme cela.

Réponse de Mme la Présidente

Il n'y a pas de problème à ce que Mme Patricia Zurcher soit invitée. Au niveau de l'organisation, comme je donne les noms des commissaires c'est le premier nommé qui est chargé de convoquer les autres. Ensuite, c'est la commission qui s'organise en son sein pour nommer le président.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

*Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,*

J'aurais pu prendre la parole au point N° 3 mais j'ai préféré les divers. Sachant que la séance du mois de juin prochain comporte bien des points et surtout une partie festive tant attendue par les membres de notre parlement, j'ai opté pour prendre la parole au dernier point de notre ordre du jour pour vous annoncer que je quitterai notre législatif au 30 juin prochain.

Cette décision n'était pas forcément simple à poser sur papier mais il faut se rendre à l'évidence, en politique il faut être passionné, engagé, soutenu. Malheureusement, ces deux dernières années rien ne m'a fait vibrer une seule seconde. C'est pourquoi quand l'envie et l'enthousiasme s'estompe, il faut s'en aller.

Un bilan et un constat qui n'engage que moi.

Le bilan c'est plus de 17 ans au Conseil communal, de conseillère communale mais aussi secrétaire, puis Présidente du Conseil communal. J'ai vécu des moments magnifiques, des moments magiques, mais j'ai aussi revendiqué des coups de gueule. Il y a eu des moments de doute et d'émotion. J'ai fait des rencontres, appris à connaître les uns et les autres, tout groupe politique confondu au fil des années. J'ai pu partager des idées et j'en ai combattu d'autres.

Un constat, l'engagement civique c'est bien, c'était bien avant, aujourd'hui, il ne compte plus. Au contraire, il nous dessert à bien des niveaux. Finalement j'espère avoir apporté une petite pierre à l'édifice, à notre carrefour d'idée, à notre Ville.

Voilà, il ne me reste encore que quelques séances de travail pour ce Conseil, la Gestion et un préavis. Vous dire aussi que mon collègue Pascal Golay, fraîchement nommé ce soir en tant que 2^{ème} vice-président deviendra dès la rentrée le président du groupe PLR au Conseil communal.

Je vous souhaite, Mesdames et Messieurs, Chers collègues de continuer à œuvrer pour notre Ville en respectant votre serment et vous remercie d'avoir pris le temps de m'écouter malgré l'heure avancée.

Mme la Présidente

Merci Mme Rosana Joliat, nous avons pris acte de votre démission. Nous vous remercions pour votre investissement au sein de notre Conseil et nous vous souhaitons aussi beaucoup de bonheur pour la suite.

- **M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Pour vous préciser que mon collègue Jean-François Clément et moi-même nous nous tenons à disposition des membres désignés pour la Commission chargée d'étudier la motion AIL (Aide Individuelle au Logement) afin de trouver des dates de réunion.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance et souhaite à toute l'assemblée un bon retour dans leur foyer tout en rappelant que la prochaine séance aura lieu le jeudi **20 juin 2013** à **19h00**.

Clôture de la séance à 22h35

La Présidente

La secrétaire

Nicole Divorne

Yvette Charlet

Annexe N° 1 du PV de la séance du Conseil communal de Renens du 23 mai 2013

Résultat détaillé du vote nominal des conclusions du préavis N° 33-2013 "Introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets à Renens – Taxe au sac et taxe de base – Subvention visant à compenser partiellement le coût de la vie – Règlement communal sur la gestion des déchets – Règlement sur la subvention visant à compenser partiellement le coût de la vie"

Nom	Prénom	OUI	NON	Abstention	
Aeschlimann	Eric	1			
Allauca	Byron				Excusé
Arnedo	Roberto	1			
Ayer	Danielle	1			
Berseth	Verena				Excusée
Berthoud	Jacques	1			
Bonzon	Geneviève	1			
Bovey Diagne	Véronique	1			
Carota	Nadia	1			
Catillaz	Maud			1	
Chatelan	Anton	1			
Coleman	Myriam	1			
Dinç	Hasan				Absent
Divorne	Didier	1			
Divorne	Nicole				Présidente
Divorne	Roland		1		
Domingos	João-Batista	1			
Dreier	Ellen-Mary	1			
Duperrex	Gérard	1			
Eareby	Mohammed	1			
Ferrini	Gian-Luca	1			
Forestier	Betty			1	
Frei-Premet	Irène	1			
Freymond	Nicolas	1			
Gashi	Xhevat	1			
Gaspar	Ricardo	1			
Gauthier	Raymond				Excusé
George	Frédéric				Excusé
Golay	Pascal	1			
Golaz Grilli	Elodie	1			
Haas Torriani	Nicole	1			
Hinvi	Christophe	1			
Jeanrichard	Jean-François	1			
Joliat	Elodie	1			
Joliat Herrera	Rosana			1	
Keller	Vincent		1		
Kilingç	Ali	1			
Kocher	Christophe				Excusé
Kocher-Jaccard	Nathalie	1			
Korkmaz	Ali	1			
Korkmaz	Solmaz-Rosa				Absente

Krier	Irina				Excusée
Kung	Rolf	1			
Lepore	Antonio	1			
Leyvraz	Jean-Pierre	1			
Lokaj	Naïm				Absent
Machado	Carlos	1			
Martin	Gisèle	1			
Martins	Sandra			1	
Mateus	Armando	1			
Mocchi	Alberto	1			
Montabert	Stéphane	1			
Montemari	Pascal				Excusé
Niang	Oumar	1			
Ozcan	Cemal	1			
Perret	Dominique	1			
Petitpierre	Rémy	1			
Piroti	Aso	1			
Ravaioli -Thibaud	Victoria	1			
Rodriguez	Maria del Mar	1			
Rohr	Brigitte	1			
Rohrbach	Daniel			1	
Romano-Giorno	Gerarda	1			
Roscigno	Eugène	1			
Roulier	Jean-Daniel	1			
Rouyet	Line			1	
Safaï	Reza	1			
Scala	Michele	1			
Sisto-Zoller	Suzanne	1			
Sivanesan	Ranjini	1			
Steiner	Antoine	1			
Szenyan-Reymond	Simone				Excusée
Tartaglia	Vito	1			
Tendon	Jérôme	1			
Torriani	Silvio	1			
Vienet	Didier	1			
Vita	Vito			1	
Wicht	Catherine	1			
Widmer	Florence				Excusée
Zürcher	Patricia	1			
Total		58	2	7	